



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.1/PV.937
13 décembre 1957

FRANCAIS

Douzième session

PREMIERE COMMISSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA NEUF CENT TRENTE-SEPTIEME SEANCE

tenue au Siège, à New-York,
le vendredi 13 décembre 1957, à 15 heures.

Président :

M. ABDOH

(Iran)

Déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats point 66 de
l'ordre du jour/ (suite)

Discussion générale

Discours de :

M. Belaunde	(Pérou)
M. Krishna Menon	(Inde)
M. Hajib-Ullah	(Afghanistan)
M. Nase	(Albanie)
M. Georges-Picot	(France)
M. Fawzi	(Egypte)
M. Brucan	(Roumanie)

Note : Le compte rendu analytique, qui est le compte rendu officiel de cette séance, sera publié en texte miméographié sous la cote A/C.1/SR.937. Les délégations pourront y apporter des corrections. Il en sera tenu compte dans la rédaction définitive qui paraîtra en volume imprimé.

57-34760

POINT 66 DE L'ORDRE DU JOUR

DECLARATION RELATIVE A LA COEXISTENCE PACIFIQUE DES ETATS (A/3673; A/C.1/L.198)
(suite)

M. BELAUNDE (Pérou) (interprétation de l'espagnol): On nous a appris que dans tout Etat démocratique, il était nécessaire de tenir compte, essentiellement de l'opinion de l'homme moyen, de l'homme de la rue, comme disent les Anglais. Dans cette démocratie des Etats, dans cette famille des Etats que constitue l'Organisation des Nations Unies, où l'immense majorité des Etats représente de petites ou de moyennes Puissances, il est très utile de connaître l'expression de l'opinion spontanée de celles-ci.

Ces Puissances se trouvent dans une situation très favorable pour faire valoir une opinion impartiale dans la question qui nous occupe. Pourquoi cela? Pour des raisons de situation géographique, pour des raisons d'ordre économique, pour des raisons politiques, et aussi pour des raisons de formation spirituelle. Tous ces pays sont imprégnés par des cultures diverses et ils ont été vivement influencés par des religions ou des doctrines philosophiques qui préconisent la paix, la coexistence des êtres humains dans un sentiment admirable d'universalisme. Ce sentiment d'universalisme, on le trouve dans toutes les religions, dans toutes les philosophies. Aussi peut-on affirmer sans exagérer que les petites et les moyennes Puissances qui, je le répète, constituent l'immense majorité de la grande famille des Nations Unies sont dans une position tout à fait favorable pour se prononcer de façon objective et sans passion sur le problème qui nous occupe.

Après ces quelques paroles d'introduction sur le rôle des petites et des moyennes Puissances, je dois en toute justice rendre hommage à la modération et à la courtoisie du discours qu'a prononcé hier M. Kouznetsov. Je ne l'ai pas, à mon grand regret, entendu, mais je l'ai lu avec une très grande attention. J'estime que nous devons nous féliciter que le problème ait été présenté de cette façon courtoise. J'espère que c'est là un excellent augure pour une compréhension mutuelle éventuelle. J'ai également constaté que les termes utilisés par le Président Boulganine dans sa lettre étaient caractérisés par cette même modération courtoise et, à l'instar de nombreux commentateurs américains, j'estime qu'il y a, dans cette lettre, bien des points qui doivent être étudiés attentivement et pris en considération.

Nous avons écouté ce matin l'intervention du représentant des Etats-Unis. Il a fait un discours impressionnant dans lequel il a pris la défense de la structure politique et économique des nations occidentales. Il a également avancé des idées très intéressantes sur le règlement de la paix. J'ai trouvé également, dans les interventions des représentants de l'Arabie Saoudite et de la Chine, beaucoup d'encouragements bien qu'évidemment nous devons constater que plusieurs pays ont encore des thèses divergentes.

Je voudrais avant tout attirer l'attention de cette Commission sur un fait qui, bien que connu de tous, doit nous servir de base de départ. Toute discussion doit avoir un point de départ réaliste. A mes yeux, ce point de départ doit être pour nous ce que j'appellerai notre conscience du danger extrême de la situation actuelle. Jusqu'à il y a quelque temps encore, un équilibre boiteux, éphémère, trop fragile existait. C'était l'équilibre nucléaire, un équilibre de positions fondées sur la menace de représailles en cas d'attaques massives, représailles contre toute tentative d'agression ou de conquête. Mais la situation a changé. Nous ne pouvons plus nous contenter de la formule expressive qu'a utilisée un jour M. Churchill : l'équilibre de la terreur. Cette formule est dépassée.

Au cours des derniers mois, nous avons été les témoins d'événements qui changent radicalement la situation. La découverte présumée de ce que l'on appelle l'arme suprême, la fusée radioguidée intercontinentale, donne naissance au mythe de la suprématie. Ce changement de situation entraîne nécessairement un changement psychologique. Dans tous les pays se manifeste maintenant une vive préoccupation; la crainte est universelle et cet état d'esprit semble se refléter dans la prudence de nos débats de cette année.

Mais il y a un autre phénomène assez grave qui me préoccupe et me vaut de l'insomnie. Théoriquement, on peut penser qu'une attaque par surprise sera absolument efficace en sorte qu'une contre-attaque peut à peine être envisagée. Dans les milieux techniques, on commence à penser à cette utilisation de l'arme suprême, de l'arme de destruction massive qui supprimera toute trace de vie humaine dans le pays victime de l'agression. On pense que l'arme suprême pourrait être équipée d'une tête nucléaire ou d'une bombe à l'hydrogène qui dévasterait complètement le territoire atteint et entraînerait la mort lente dans les territoires voisins, jusqu'à des milliers de kilomètres de distance, du fait des radiations atomiques. Le pays qui se livrerait à l'agression pourrait lui-même être victime de représailles et être à son tour dévasté. Nous pouvons constater que, dans tous les milieux auxquels incombe la défense nationale, on s'efforce de prendre des mesures pour le cas d'une attaque de cette nature. On veut être prêt aux représailles dès le premier symptôme de l'agression. Telle est la préoccupation qui se manifeste dans les milieux chargés de la défense et de la stratégie, dans les milieux influents de la défense nationale des grands pays.

Devant une telle situation, devant cette préoccupation des techniciens s'efforçant d'être à même de faire face à une agression totale, un état d'esprit très dangereux se manifeste. Clausewitz est mort et enterré depuis longtemps et j'ai déjà dit qu'on ne réussirait pas à le ressusciter. Nous espérons bien ne plus voir de philosophe exaltant le sentiment national au point où il l'a fait. Les temps ne sont plus où l'on puisse préconiser cette théorie de la destruction totale et de la guerre.

Cependant, lorsque je lisais hier certains documents, je pensais qu'il y a encore des Clausewitz, des gens sans doute animés des meilleures intentions, des théoriciens patriotes, dont la préoccupation est de trouver des moyens d'action propres à empêcher l'ennemi potentiel d'avoir l'avantage de l'initiative. C'est cette situation qui est dangereuse en elle-même et c'est de cette situation que je veux parler. Je le ferai avec franchise.

Le devoir de notre Organisation est évident. Nous devons connaître la situation réelle. Il ne faut pas qu'à un moment donné, d'un côté ou de l'autre, on cède à la tentation d'appliquer ces méthodes dangereuses qui nous ramèneraient à la période qui a immédiatement précédé la guerre de 1914 ou à celle qui a précédé la guerre de 1939. Faisons donc face dangereusement à cette situation et faisons un effort pour créer une atmosphère de paix, pour forger un état d'esprit nouveau. En fait, cet état d'esprit existe déjà dans les masses. Celles-ci connaissent l'angoisse et elles ont un désir universel de paix. Elles l'ont exprimé. Cet état d'esprit doit avoir une influence sur les actes des hommes d'Etat et des politiciens. Un mouvement se dessine déjà et il ne peut en être autrement. Ce serait méconnaître l'intelligence des hommes d'Etat que de croire qu'ils peuvent rester aveugles devant les préoccupations de l'opinion publique ou les perspectives mortelles d'un conflit éventuel.

Quel est le remède à cette situation ? Avec un sens profond des répercussions de toutes les initiatives dans l'opinion publique, même lorsqu'elles ont un caractère de propagande, l'Union soviétique, habilement, a demandé l'inscription à notre ordre du jour de la question d'une déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats et nous a soumis un projet de résolution. Cependant, avec tout le respect que je dois à la délégation de l'Union soviétique, je dois dire que ce projet de résolution n'est pas le remède à la grave situation actuelle.

Permettez-moi de dire en toute sincérité que je ne pense pas que la citation un peu hermétique et trop générale de certains principes tirés des éléments de la Charte, la création d'une formule nouvelle telle que la coexistence pacifique, la répétition de quelques notions prises isolément même si elles sont intrinsèquement bonnes, puissent nous apporter la tranquillité d'esprit, la sécurité et l'espérance de la paix. Je manquerais à mon devoir si, en toute sérénité d'esprit et avec le respect que je dois à l'Union soviétique pour son initiative, je ne le disais à ses représentants.

Je dois tout d'abord avouer que je n'ai pas fait mien l'enthousiasme sincère de certains membres de cette Commission quant au pouvoir magique de la coexistence pacifique préconisée de l'extérieur. Hier, le représentant de l'Espagne nous a très éloquemment rappelé un adage latin qui tient en deux mots et qui est pour nous d'importance capitale : "Numina nomine". Nous sommes en train ici de jouer de mots de signification ambiguë en les chargeant d'une inspiration unilatérale et nous leur donnons un sens spirituel que peut-être ils n'ont pas. Bacon lui-même l'avait reconnu : il y a, nous a-t-il dit, certains mots qui se transforment en idoles. Il les appelait : idola fori. Je crains fort que le mot coexistence soit une idole, un tabou qui nous tranquillise et ce n'est nullement parce que nous allons nous griser de ce mot que nous devons avoir - ce qui serait périlleux - l'illusion d'avoir découvert le remède définitif. Pour l'instant la coexistence est une idola fori parce que si elle n'est pas définie, si elle n'est pas achevée, si elle n'est pas incorporée dans notre Charte et si, surtout, elle n'est pas suivie de toute une série de mesures et de décisions qui révéleront la volonté arrêtée d'agir et d'édifier quelque chose de constructif pour mettre en oeuvre ce principe, la coexistence ne sera qu'un trompe-l'oeil et de ce fait dangereuse.

Ce mot, à la vérité, n'a pas une origine très brillante parce que lorsqu'on a pour la première fois parlé de coexistence, ce fut à une époque de transition, une sorte d'époque de pause de l'évolution de l'état socialiste qui est devenu d'ailleurs une grande Puissance, un grand empire, une puissance humaine difficile à arrêter. Ce n'est qu'alors, dis-je, que l'on a parlé de coexistence. En vertu de la coexistence, que sommes-nous autorisés à faire ? On nous permet d'exister. Mais sur le plan métaphysique le mot "existence" a un sens très limité et s'applique surtout à l'ordre de la nature morte : vous voyez coexister les pierres, les montagnes, mais lorsque la vie apparaît, ce phénomène admirable respecté religieusement par Albert Schweitzer, il n'est plus question d'exister. Dans la

langue espagnole dont la richesse est incontestée, nous usons d'un mot qui signifie "vivre ensemble". Vivre ensemble, s'est mieux que coexister, c'est-à-dire exister ensemble; vivre ensemble, c'est exister en même temps dans la vie et dans la pensée et la formule implique une certaine solidarité : on vit ensemble lorsque l'on travaille ensemble, lorsque l'on a des fins communes, quand des liens d'amitié se sont tissés, lorsque s'est établie entre les hommes une coopération intellectuelle et c'est à ce moment là que ce principe, sortant du cadre individuel, s'étend aux nations.

Il n'est nulle part, dans la Charte des Nations Unies, parlé de coexistence. Je ne crois pas avoir retrouvé ce terme dans la Charte et s'il existe il a sans aucun doute un sens différent. Il n'est pas inclus dans la Charte parce que ceux qui l'ont édictée ont voulu que nous existions ensemble, sans doute, mais aussi que nous vivions, que nous travaillions, que nous collaborions ensemble, que nos fins et nos idéaux soient les mêmes, que nous respections les droits de l'homme, que nous résolvions les problèmes et les différends par des moyens pacifiques sur la base de la justice et du droit, ce mot qui avait été recommandé par la Chine et appuyé par la France à propos de cette collaboration des Etats. Nous trouvons dans la Charte toute une série de notions dynamiques et le même dynamisme, je dois le dire, n'apparaît pas dans cette formule triste, morte, matérialiste de la simple coexistence : le maître et l'esclave coexistent, le tyran et la victime coexistent, les armées de l'armistice coexistent aussi; la trêve des armes peut être un long armistice et la coexistence elle-aussi peut être longue, mais qu'est-ce que cette coexistence là? Ce n'est pas vivre ensemble, c'est mourir ensemble. Allons-nous coexister simplement pour mourir ensemble ? Mais ce n'est point de cela qu'il s'agit : avant tout il faut survivre et si vous voulez me permettre, pour mieux exprimer ma pensée, d'user d'un néologisme, je dirai que nous avons besoin de "co-survivre". C'est pourquoi je ne suis pas séduit. Je sais fort bien que c'est là une formule forgée de toutes pièces je la respecte parce qu'on l'a employée à Bandoung et qu'à Bandoung se trouvaient des pays amis qui représentaient précisément cette majorité de petites et de moyennes Puissances à laquelle nous appartenons et dont l'opinion est respectable. Mais ce n'est pas un vocable très séduisant que cette formule de la coexistence car elle n'a pas, je le dis en toute sincérité, de valeur dynamique et vitale.

Si, après avoir analysé la Charte d'une manière détaillée, on la compare dans ses dispositions pertinentes à la proposition soviétique, on est bien obligé d'exprimer une critique sévère à l'égard de cette dernière. Il est certain que nul ne peut objecter au principe du respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, mais n'y a-t-il pas une ironie cachée dans le fait que c'est l'Union soviétique qui se fait le champion du respect de ces principes alors que, de nos jours, l'Union soviétique a su constituer un empire énorme et monolithique, former une entité dans laquelle ont été absorbés nombre de territoires tandis que plusieurs souverainetés ont été détruites. Cela, je le dis sans acrimonie mais avec une peine profonde et un peu comme si je parlais d'un cataclysme naturel, car c'est un fait.

M. Belaunde (Pérou)

Ensuite, le texte parle de "la non-agression". Très bien, nous sommes en faveur de la non-agression. Non seulement nous l'acceptons, mais encore nous avons dit qu'il fallait s'abstenir de toute menace de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Mais, notre mémoire est assez fraîche pour nous rappeler qu'il y a eu, en fait, quelques menaces de recourir à la force. Ces fusées que l'on menaçait de faire planer sur le Proche-Orient ou sur le Royaume-Uni, n'étaient-elles pas des menaces ?

Parler de non-agression, c'est parfait. Je ne veux pas citer ici l'Article de la Charte qui demande aux Membres de l'Organisation de s'abstenir d'avoir recours à la menace ou à l'emploi de la force. Mais la non-agression n'est pas suffisante. Derrière cette notion, il y a des idées qui nous tiennent à coeur. Devant l'agression, nous sommes allés jusqu'à former des alliances contre elle, jusqu'à prendre contre elle des mesures collectives, jusqu'à prendre des sanctions contre l'agresseur. Tout cela se trouve dans la Charte. Pourquoi se borner à parler de la non-agression et oublier tous ses corollaires, tous les principes complémentaires ? Ces principes ne constituent pas seulement l'esprit de la Charte, ils en sont la lettre. Au lieu de parler de non-agression, il aurait mieux valu renvoyer à la Charte et ne pas se borner à tirer de la Charte, de ci, de là, d'une façon un peu laconique, tel principe, par exemple la non-agression.

Les pays de l'Amérique latine, surtout le mien, se souviennent que le principe de la non-intervention avait été accepté à Panama; mais il avait été accepté par nous avec toutes ses conséquences.

Nous en arrivons au quatrième principe : l'égalité et le profit mutuel. Qu'est-ce que c'est que cette égalité toute seule, sans qualificatif ? Est-ce une égalité juridique ? Est-ce l'égalité de droit ? Est-ce une égalité qui n'est soumise à aucune condition ? Et qu'est-ce que signifie le profit mutuel lié à l'égalité dans une formule ? Qu'est-ce que le profit mutuel ajoute à l'égalité et qu'est-ce que l'égalité ajoute au profit mutuel ? Il y a là une expression où se rencontrent deux termes qui n'ont rien à voir l'un avec l'autre et n'ont rien à faire ensemble. L'égalité est un terme juridique et le profit mutuel est une expression économique, ou si vous le voulez, culturelle. La formule du principe 4 ne constitue pas une conjonction heureuse.

M. Belaunde (Pérou)

Le dernier paragraphe du préambule de ce projet de résolution parle de "la coopération internationale". Mais il existe de si nombreuses modalités pour la réaliser! La Charte contient tant d'expressions heureuses à cet égard, expressions qui auraient pu être reprises!

Enfin, dans le dispositif de ce projet de résolution, les États sont invités "à observer, dans leurs relations mutuelles, les principes énoncés ci-dessus et n'employer que des moyens pacifiques pour régler tout différend qui pourrait surgir entre eux". Fort bien, mais pourquoi ne dit-on pas : "les moyens pacifiques indiqués dans la Charte des Nations Unies"! Pourquoi ne dit-on pas : "en respectant les buts et principes de la Charte" ! Pourquoi ne précise-t-on pas "en respectant toutes les institutions prévues par la Charte" ! Si vous voulez employer des moyens pacifiques, vous devez tout d'abord, consolider nos institutions, en exalter la valeur, le prestige et l'autorité.

Dans tout ce projet de résolution, il n'est pas un passage où figure une clause qui nous donnerait la sécurité et la garantie que l'Union soviétique rend hommage à l'Organisation des Nations Unies et est prête à en respecter les décisions.

Il y a dans ce projet une autre lacune qui me cause une grande peine : il n'y a pas un seul passage qui parle des droits de l'homme. Dans la Charte des Nations Unies, vous trouverez les droits de l'homme mentionnés partout, même dans le préambule qui précise que les peuples des Nations Unies sont résolus "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande". Pourquoi le mot "liberté" ne se trouve-t-il pas dans le texte soviétique ?

Je ne voudrais pas me lancer dans des développements qui risqueraient de déplaire à certains. Je ne veux pas essayer de procéder ici à l'analyse psychopathique, freudienne ou semi-freudienne, sur l'interprétation des actes manqués. Ce serait certainement très intéressant.

La Charte - qui fut signée par l'Union soviétique - établissait un lien intime entre le progrès social et les conditions meilleures d'une vie dans une liberté plus grande. Est-il possible, au moment où nous lançons au monde un appel pour réaliser la coexistence pacifique des États, de garder un silence coupable sur les droits de l'homme et de ne rien dire au sujet de cette union

M. Belaunde (Pérou)

- indivisible, sacrée et inébranlable à nos yeux - entre la justice sociale et la conception d'une vie meilleure dans une liberté plus grande ? Je ne voudrais offenser personne. Hier soir, j'ai relu la Charte et j'ai été frappé par le contraste entre le texte qui nous est proposé et celui de la Charte aux points de vues du style, de la présentation des idées, de la sélection et de la hiérarchie des principes; puis, je suis revenu à ces termes, qui représentent l'esprit de San Francisco et je n'ai pas pu faire cette comparaison sans émotion. Il est clair que, sans déroger en rien à la Charte, le texte soviétique la diminue, la ravale la met en sourdine; c'est une Charte pianissimo, en sourdine. J'aime beaucoup l'expression anglaise "tune down"; je l'invoque ici. Pourquoi ravaler la Charte ? Pourquoi la jouer en mineur ? Pourquoi en diminuer les échos et les harmonies ? Pourquoi mutiler ces conceptions magnifiques de la Charte ? Pourquoi ne pas dire à l'heure actuelle : l'humanité entière a la confiance la plus grande dans l'application totale et complète de la Charte, dans l'adhésion résolue, enthousiaste et sans réserve à la Charte ?

Imaginons un seul instant que nous approuverions le projet de résolution de l'Union soviétique. Il arriverait qu'un jour, ce texte tombe sous les yeux d'un professeur de droit public expliquant nos résolutions à quelque club d'étudiants; ce professeur pourrait poser la question suivante : "Que s'est-il passé dans l'esprit des représentants des Nations Unies ? Se sont-ils endormis ? Est-ce que la Charte se serait démodée ? Serait-elle une vieille relique des vainqueurs de 1945 ? A-t-elle été un petit flambeau passager d'espérance ? Est-ce que la Charte n'était pas l'expression d'une réalité ou d'un désir, d'une ferme volonté des peuples résolus à mourir le cas échéant, si cela était nécessaire, pour la défense de cette Charte ?

En toute conscience, je ne peux pas m'abstenir au sujet du projet de résolution soviétique, je suis obligé de voter contre ce texte.

Cependant, nous avons heureusement le projet de résolution de l'Inde; celui-là nous semble très acceptable; il reprend des points nombreux qui sont beaucoup plus proches de la Charte et beaucoup plus chers à nos coeurs. J'espère donc qu'il ne sera pas nécessaire de voter contre le texte soviétique, puisque nous voterons en faveur du projet de l'Inde.

M. Belaunde (Pérou)

Cependant, l'application complète de la Charte à l'heure actuelle - et c'est la seule chose dont nous avons besoin, - implique un effort de rénovation de la Charte, une nouvelle prise de position, un nouveau serment solennel dans cette Assemblée, un serment qui aura sans doute plus de répercussions que le serment du Jeu de Paume. Nous avons le devoir d'adhérer à la Charte, que nous soyons un grand Etat ou un petit Etat, que nous soyons capitaliste ou socialiste, individualiste ou collectiviste. Cela n'a pas d'importance. Le représentant des Etats-Unis l'a expliqué ce matin. Les pays d'Occident, qui sont épris de liberté et qui parfois ont exagéré la liberté, ont imposé des conceptions rigides dans le domaine économique; ils ont le welfare state; et les scolastiques, fidèles à saint Augustin et à saint Thomas d'Aquin, s'émerveillent devant cette évolution; car il n'y a pas que le bien des individus à respecter, il y a aussi un bien commun et les individus ne savent pas ce qu'est ce bien commun lorsqu'ils se voient imposer des conceptions économiques ou sociales rigides.

Ce n'est que l'Etat ou les organisations morales et bénévoles qui aident l'Etat qui peuvent juger du bien commun et c'est cet Etat qui est l'interprète du bien commun, qui inspirent des législations fondées sur le bien commun. Cette conception est bien différente de celle de l'Etat égoïste, de l'Etat de privilège, de l'Etat de monopole, comme il est dépeint par l'Union soviétique lorsqu'elle critique le monde capitaliste.

Mais pour revenir à la coexistence pacifique, même s'il y a des difficultés, je crois que nous devons faire un effort. Je ne pense pas qu'il faille rejeter l'idée de la coexistence par une fin de non recevoir. Chaque fois que l'Union soviétique fait un pas en avant, ne reculons pas. Je crois sincèrement qu'il faut accueillir ici favorablement et avec la plus grande compréhension de telles initiatives. C'est le succès même de la diplomatie qui est en jeu.

Pourtant, cette bonne volonté ne me rend pas aveugle aux obstacles. Ces obstacles sont sérieux et je vais les examiner en toute honnêteté parce que c'est mon devoir, parce que j'espère que ma modeste intervention sera un jour ou l'autre interprétée comme elle doit l'être par l'opinion publique soviétique.

Quel est le principal obstacle? Il s'est produit une évolution profonde dans la hiérarchie des valeurs soviétiques, et nous avons été témoins d'un véritable bouleversement. Je ne conteste pas la sincérité des idéaux de justice sociale des chefs de la révolution de 1917. Je ne les mets pas en doute. Mais, une fois la révolution terminée, le mouvement s'est transformé en une tendance bien différente des rêves des chefs de la révolution. Les Jacobins et les Girondins avaient un idéal de liberté, mais ils ne pensaient pas qu'après le directoire, la révolution aboutirait à l'Empire. Pour reprendre la phrase de Conzales Prada, "les Français ont allumé avec une lanterne les principes de la révolution sans savoir qu'il y aurait, vingt ans plus tard, une structure démocratique théocratique totalitaire". Ce qui s'est passé en Union soviétique est un peu analogue. Il est bien évident que la Puissance de l'Etat centralisé est un moyen de se défendre contre l'étranger, invoqué parfois par la Russie, à juste titre, car elle devait tenir compte du danger extérieur. Quelquefois, l'Etat monolithique a oublié les idéaux de justice sociale, ou bien elle les a ramenés au second plan. La justice sociale était le premier idéal et il fallait pour la défendre un Etat puissant. Mais un phénomène s'est produit, qui est étudié

par les sociologues en tant que "substitution des motifs". Dans la pratique, dans la réalisation de l'idéal de justice social, les moyens se sont substitués aux fins. Le moyen est devenu plus important que la fin. Autrement dit, l'Etat puissant, qui était censé être un moyen, l'Etat omnipotent, l'Etat terrible de Hegel - que ce soit la conception de gauche ou de droite de Hegel - l'Etat monolithique l'a emporté sur l'idéal de justice sociale qui était l'objectif final.

De nos jours, la difficulté qui se pose, ce n'est pas le fait que l'Union soviétique soit socialiste, peu importe qu'elle soit socialiste. La difficulté, c'est qu'elle n'est pas assez socialiste. Cela semble paradoxal. Pourquoi? Parce que l'Union soviétique a donné le pas, avant le droit des gens, avant la liberté sociale, avant le bien-être économique, à la conception d'un Etat tout puissant et inébranlable. C'est un empire plus puissant que l'empire romain, beaucoup plus puissant même, étant donné les progrès accomplis, sans le contrôle de la philosophie stoïcienne qui influençait les empereurs, sans justice sociale transcendante, parce qu'il n'y a rien au-dessus de l'Etat. Comme le disait Spengler à Rome, la vie politique et judiciaire suivait quand même des lois, se guidait sur cette étoile polaire qu'est le jus naturale, ce droit transcendantal qui émanait de Platon et de Cicéron. Lorsque la conception judaïque avait influencé la conception gréco-latine, la tradition même de l'islamisme, qui comme disait Hilaire Belloc, est un schisme du christianisme, cette tradition existait. Elle existe dans Lao-Tseu elle existe dans le bouddhisme, elle existe dans Confucius, mais elle existe pas en Union soviétique.

Ainsi, la difficulté est grande. Nous avons ici un peuple absolument homogène, dans la fierté nationale est immense et qui veut défendre son territoire maintes fois envahi. Je comprends les sentiments de ce peuple, après les invasions des Tartares, de Napoléon, des Polonais, des Mongols. Tous ces facteurs doivent être pris en considération si l'on veut comprendre la réaction de l'Union soviétique au monde extérieur.

Mais parlons de la situation de fait: Voilà un Etat immense, guidé par un idéal révolutionnaire qui doit triompher comme nous l'a dit Khrouchtchev, qui rejette la guerre, malgré sa certitude de la victoire, parce qu'elle va causer des dommages considérables. C'est une citation de Khrouchtchev que M. Lodge a faite également.

Ne contestons pas la gravité de la situation. Cherchons plutôt les moyens de la modifier. Il semble que l'évolution soit impossible. Cela signifie-t-il que nous devons nous résigner et ne rien faire pour arranger les choses? Non. Il faut agir. Et il faut agir dans le bon sens. Tout au moins nous devons nous rapprocher, essayer de comprendre. Je ne sais pas quelles modalités de rapprochement nous allons choisir. Lorsque j'ai lu ce matin le discours de M. Kouznetsov, je me suis réjoui de voir qu'il interprétait intelligemment l'idée d'une réunion des chefs soviétiques avec le Président des Etats-Unis. Lorsqu'on en a parlé, j'ai pensé qu'il vaudrait mieux ne pas suivre les précédents historiques, qu'il y aurait, comme à Tilsitt, un partage du monde comme au temps d'Alexandre et de Napoléon. Heureusement, le péril n'est plus le même. M. Kouznetsov a mis les choses au point afin de nous rassurer, et nous n'avons pas de raison de douter de sa parole. Il ne s'agit pas d'une division du monde en sphères d'influence, mais bien d'une réunion des chefs politiques en vue de trouver une formule de coexistence pacifique.

Je me félicite que M. Kouznetsov nous ait parlé ainsi. De telles déclarations, en une assemblée aussi solennelle, constituent un engagement d'honneur et nous n'avons pas le droit d'imputer à l'Union soviétique l'intention de manquer un jour à la parole donnée.

J'arrive à la fin de ma déclaration. Je crois que nous avons surtout besoin de faits précis. M. Gromyko l'avait dit dans un discours politique, inspiré sans aucun doute par un esprit un peu différent. Ce sont des faits que nous voulons, et non pas des paroles. A mon avis, la meilleure preuve de la bonne volonté de l'Union soviétique, ce n'est pas qu'elle vienne nous dire que nous devons nous rapprocher et coexister dans la paix. Si elle veut vraiment nous convaincre, il faut que nous puissions voir ce qu'elle fait, et qu'elle puisse voir ce que nous faisons. Il faut que nous voyions combien il est difficile d'avancer sous la charge des armements.

Je demande au représentant de l'Union soviétique de réfléchir. Si le niveau de vie des Puissances occidentales est si élevé, si l'on veut répartir plus équitablement les biens matériels, et si l'on y parvient dans une mesure suffisante, pouvez-vous imaginer quelle serait notre prospérité, si nous étions libérés du fléau des budgets militaires ?

L'URSS doit y réfléchir, et nous aussi. Si l'URSS est déjà parvenue à un développement économique remarquable, si elle dépasse un jour les Etats-Unis dans la production du charbon, de l'acier, dans la production agricole, quelle ne sera pas la situation du travailleur soviétique, de l'homme de la rue, pour peu que ce pays cesse d'être écrasé sous le fardeau des armements.

Ainsi, y a-t-il coïncidence entre l'idéal soviétique de justice sociale et le nôtre. Il y a coïncidence d'objectif. De façon paradoxale, nous voulons que l'URSS soit plus éprise de justice sociale que de suprématie politique, qu'elle reste plus fidèle à son idéal de justice sociale.

L'épreuve définitive, selon moi, c'est une prise de position catégorique, de part et d'autre, au sujet des armements. On s'arrête à des aspects secondaires. On nous dit il y a des paroles difficiles à accepter. Occupons-nous des intentions, non des mots. On nous dit : la Commission du désarmement ne doit pas être composée de onze membres, mais de vingt-cinq, de trente-deux. Peu importe l'effectif. L'essentiel est qu'on parle du désarmement, qu'on le réalise. On peut concevoir, sans tomber dans l'absurde, un organisme formé de nations neutres - de l'Inde, de la Suède, de la Suisse, par exemple - qui tiendrait aux grandes Puissances ce langage : sous le mandat des Nations Unies, sans rien innover, sans rien vous imposer, nous allons vous aider à mettre en oeuvre les points sur lesquels vous êtes d'accord; quand vous ne serez pas d'accord, nous ne vous imposerons pas l'opinion d'un tiers; nous négocierons. Nous disposerions d'un organe de négociation, de médiation qui aiderait les grandes Puissances à réduire les zones de désaccord en matière de désarmement.

Un grand pas sera fait le jour où l'URSS sera prête à observer l'attitude de l'homme d'affaires (d'un homme d'affaires qui se préoccuperait aussi de l'aspect moral et social), où elle posera tous les atouts sur la table et entreprendra de discuter sérieusement, conformément à l'intense désir de son peuple, en disant : nous allons désarmer sur une base d'égalité et de réciprocité. Alors, les usines d'armes thermonucléaires seront converties, aux Etats-Unis comme en URSS. Ce sera un jour d'espérance pour l'humanité entière.

Je sais que je n'ai ni le pouvoir ni l'autorité de présenter une résolution de cet ordre, que ce n'est pas le moment. Mais les petits pays ont le droit d'exprimer leur désir, de faire valoir leurs bonnes intentions. Il n'y a pas

que l'enfer qui soit pavé de bonnes intentions. L'humanité n'a vécu que lorsque les bonnes intentions l'ont emporté dans un sens constructif.

M. Krishna MENON (Inde) (interprétation de l'anglais) : Je ne pense pas que le vote unanime par lequel le Bureau a recommandé à l'Assemblée générale l'inscription à l'ordre du jour du point actuel représentait une manière unanime d'aborder le problème. Sa nature même fait que les divers pays aux cultures, aux politiques, aux espoirs ou aux craintes différents l'abordent sous un angle nécessairement différent. Si la discussion de tel ou tel autre problème ne pouvait guère ne pas s'accompagner d'une certaine acrimonie, d'une certaine passion, d'une certaine insistance, il fallait bien s'attendre à ce que la discussion du problème actuel fût ressortir à nouveau les divergences qui prévalent au sein de cette Assemblée. Ma délégation estime qu'aussi longtemps que se manifeste, en toile de fond, le désir de promouvoir les idéaux de la Charte et les cinq principes dont on nous a entretenus, l'expression même de ces divergences a relativement peu d'importance. S'il est vrai que les divers groupes qui composent l'Assemblée générale ne s'intéressent pas au même degré à tous les points de l'ordre du jour, en revanche la question du désarmement nous préoccupe tous d'une manière identique, de quelque façon qu'on l'envisage.

La paix du monde est l'objectif primordial des Nations Unies. En prenant part à ce débat, ma délégation est animée par la conviction que dans les circonstances présentes ce n'est pas de tel ou tel problème, de tel ou tel programme que nous discutons, mais bien plutôt de la survivance de la civilisation, peut-être de la survivance de la race humaine. Le problème que nous examinons maintenant est un autre aspect d'un seul et même problème. En parlant du désarmement, on évoque nécessairement ces autres facteurs que sont la méfiance et la crainte, qui envahissent les relations internationales.

Je ne reviendrai pas sur le problème du désarmement, puisque nous avons déjà pris une décision à son égard, pour autant qu'il s'agisse de l'Assemblée. Si le désarmement pouvait être réalisé, la paix ne serait pas assurée pour autant, à moins que la communauté des nations se résolve simultanément à vivre en paix, dans un esprit de tolérance réciproque, dans le respect des souverainetés.

Le représentant de l'Union soviétique a fait hier une déclaration qui, je suis heureux de le constater, différerait notablement dans le ton du mémoire explicatif qu'avait présenté son pays. Nous sommes d'avis qu'une déclaration, une fois qu'elle a été faite, devient la propriété de l'Assemblée générale. Au cours du débat tant à l'Assemblée qu'au sein de cette Commission, il a été question de la politique suivie par mon pays, et de son adhésion aux cinq principes. On a soulevé aussi un grand nombre d'autres problèmes qui nous intéressent au premier chef, puisqu'ils touchent à la base même de nos rapports avec les autres Etats du monde.

Je voudrais préciser tout de suite que le Gouvernement de l'Inde n'a attaché aucune signification particulière au chiffre cinq ou à la terminologie utilisée pour exprimer les principes eux-mêmes. Pour nous, c'est le contenu qui importe.

Ce n'est pas notre faute si nous appartenons à des unités nationales et si nous menons, sur cette planète, une sorte d'existence individuelle. Aussi longtemps que nous existerons, notre patrimoine survivra. Mais cela n'est pas suffisant, et nous pensons qu'il est indispensable que les êtres civilisés parviennent à une sagesse suffisante pour leur permettre de se tolérer et de se respecter les uns les autres.

La question que nous examinons actuellement est celle du transfert, sur le plan universel, de certains principes qui permettent à divers groupes, à divers partis politiques, de coexister. Puisque diverses communautés existent, il faut qu'elles se tolèrent les unes les autres, et il faut donc que ce principe s'affirme sur le plan international.

Nous avons été heureux, je l'ai dit il y a quelques instants, de constater que la déclaration faite hier par le représentant de l'Union soviétique soulevait moins de points litigieux que d'habitude et abordait le problème d'une manière qui nous a semblé plus appropriée, plus adéquate à la nature même de la question. Nous tenons, d'ailleurs, à féliciter également le représentant des Etats-Unis pour l'intervention qu'il a faite ce matin et au cours de laquelle il a répondu aux propositions présentées devant cette Commission.

A ce point, je voudrais évoquer rapidement une question de procédure. Vous nous avez dit et répété, Monsieur le Président, que nous touchons à la fin de cette session et que nous devons nous hâter. Je pense donc qu'il serait indiqué de renoncer pour une fois à la méthode habituelle qui consiste à procéder d'abord à la discussion générale puis ensuite à discuter les projets de résolutions.

M. Krishna Menon (Inde)

Je suggère que nous procédions autrement aujourd'hui, en fondant ces deux débats en un seul, et c'est pourquoi je me permettrai, au cours de cette intervention, de présenter, au nom de ses trois auteurs, le projet de résolution commun qui fait l'objet du document A/C.1/L.198, et qui porte les signatures des délégations de la Suède, de la Yougoslavie et de l'Inde.

Le Gouvernement de l'Inde, je le répète, ne s'est donc pas attaché au chiffre de cinq ou à la terminologie dans laquelle sont exposés les principes. En fait, dans la déclaration qui a marqué la clôture de la Conférence de Bandoung, des principes similaires ont été exposés en des termes différents. Comme les générations précédentes - et je ne remonterai pas très loin dans l'histoire - notre génération doit observer certains principes bien définis. En 1941, par exemple, les Etats-Unis avaient proposé au Japon une déclaration mutuelle de politique internationale précisant ces principes. Il était envisagé d'indiquer, dans cette déclaration, que les relations mutuelles entre gouvernements devaient s'appuyer sur les formules suivantes, qui sont très voisines de celles que nous préconisons aujourd'hui :

- 1) inviolabilité de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats;
- 2) principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats;
- 3) égalité entre les Etats, et facilités réciproques en matière de commerce;
- 4) recherche d'une solution aux différends en recourant à des négociations pacifiques, à l'arbitrage ou à la médiation. Tels sont donc les principes qui étaient alors envisagés et il est bien possible que, s'ils avaient prévalu, le cours du monde eût été différent. Ainsi va l'histoire.

Le représentant du Pérou vient de prononcer un long discours que je n'ai pu entièrement entendre, mais dont je suis bien certain qu'il a été brillant et éloquent. Il a soulevé un argument que je voudrais cependant réfuter. M. Belaunde a dit que la déclaration de l'Union soviétique contenait, en somme, une proposition de récrire la Charte. Je me demande, cependant, si nous devons considérer que parce que la Charte contient tel ou tel principe, il nous est interdit de les discuter ici. Pourquoi serions-nous dans cette salle?

Au sujet de cette intervention du représentant du Pérou, je voudrais m'arrêter quelques instants à une autre charte que celle des Nations Unies, à savoir la Charte pan-américaine qui a été signée à Bogota en 1948. Pour ceux qui s'intéressent à ce texte, je voudrais tout particulièrement souligner les articles 5, 15, 16 et 24, où nous retrouvons, en des termes différents, ces mêmes principes de l'intégrité

territoriale, de la souveraineté des Etats, de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui, etc.

Au cours du débat, on a donc évoqué à de nombreuses reprises les cinq principes. Je voudrais rappeler, à ce sujet, qu'un certain nombre de pays du monde y ont déjà adhéré. C'est ainsi que vingt - trente peut-être - pays d'Asie, d'Afrique, d'Europe, d'Amérique, ont directement souscrit à ces principes. En Europe, je ne citerai que la République fédérale allemande; en Amérique, je citerai le Chili.

Il est un aspect important du problème que je voudrais aussi évoquer. A la fin de la visite de MM. Boulganine et Khrouchtchev à Londres, un procès-verbal des discussions fut rendu public, dans lequel on lisait le paragraphe suivant : "Les deux pays, dans leurs relations réciproques ainsi que dans leurs relations avec d'autres Etats, se conformeront aux principes de la Charte des Nations Unies. Ils sont convaincus qu'une collaboration amicale doit se fonder sur la coexistence pacifique entre toutes les nations, à quelque système politique ou social qu'elles appartiennent, ainsi que sur le respect mutuel de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté nationale, et sur le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'autrui". Cette déclaration n'émanait donc pas, cette fois, du Gouvernement de l'Inde, mais bien du Royaume-Uni et de l'Union soviétique. En outre, au cours d'une visite qu'il a faite dans mon pays, le Premier Ministre du Royaume-Uni a rendu hommage à ces principes et au fait que la politique indienne se fonde sur de semblables formules.

L'Ambassadeur américain en Inde nous a expliqué, le 20 septembre 1955, que les Etats-Unis d'Amérique ne considéraient pas la force comme étant la réponse définitive à la paix.

Les principes exprimés par l'Inde, qui figurent dans de nombreux traités, et, en particulier, dans la Charte des Nations Unies, constituent précisément la réponse à la paix.

En octobre 1955, Earl Home a déclaré qu'il pensait que les objectifs de la politique étrangère du Royaume-Uni et de l'Inde étaient les mêmes. M. Nehru en a fait état et le Royaume-Uni partage cette façon de voir.

Mon pays ne prétend certes pas faire d'innovation ou détenir le monopole de ces idées. En fait, c'est une manière pragmatique d'aborder le problème. Nous n'avons pas eu la révélation divine; nous ne l'avons pas tirée d'un songe.

Je crois qu'il est bon, lorsque l'on évoque la question de la coexistence pacifique, de rappeler que M. Thors, représentant de l'Islande, prenant la parole à San-Francisco, à l'occasion du dixième anniversaire de la Charte, a déclaré que le monde devait choisir entre deux voies : l'une est la voie de la discorde et des conflits et aboutira à la guerre et à la destruction de la civilisation; l'autre est celle qui mène à la coexistence pacifique et à la collaboration au sein des Nations Unies. Pratiquement, il n'y aura pas de limite au bien-être de l'humanité si les dirigeants d'ici-bas sont disposés à vivre dans la paix et dans la compréhension mutuelle.

Nous sommes heureux que ces idées aient été reprises par M. Gromyko et qu'elles se trouvent maintenant reflétées dans le projet de résolution dont la Commission est saisie. Mon pays, on le sait, n'a pas d'idée préconçue quant aux auteurs d'un projet de résolution. Mais, en l'occurrence, les coauteurs et nous-mêmes avons été d'accord pour penser que la Commission serait mieux disposée à accepter un texte qui correspondrait davantage à ce qui a été dit. C'est précisément ce que nous nous sommes efforcés d'incorporer dans notre projet.

Nous ne voulons rien prescrire à un pays qui pourrait lui être bon ou mauvais. Le représentant de la Finlande l'a souligné hier. Nous espérons que notre texte sera jugé acceptable et qu'il pourra faire naître de meilleures relations.

Nous avons réussi à établir des relations amicales avec des pays d'idéologie parfois très différente. Ces relations se sont traduites par des échanges culturels, économiques etc.. En ce qui concerne ce dernier domaine,

nous devons noter la participation de l'Union soviétique, des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de la Tchécoslovaquie, de la République fédérale d'Allemagne, pays avec lesquels nous entretenons des relations amicales.

A l'occasion de la visite à Moscou du Premier ministre de l'Inde, un communiqué commun a été publié à la suite de la discussion de la question d'idéologie. Point n'est besoin de dissimuler le fait que, dans le monde non communiste en particulier, il existait des appréhensions quant au fait que certaines idéologies pourraient être imposées aux voisins.

Le texte du troisième principe a été modifié à Moscou et c'est pourquoi il figure maintenant dans le projet de déclaration sous la forme suivante : "3. La non-intervention dans les affaires intérieures des Etats pour quelque motif d'ordre économique, politique ou idéologique que ce soit".

Nous sommes parfois inquiets de la passion qui se déchaîne autour de ce problème. Peu après la visite du Premier ministre indien à Moscou, le Premier ministre du Pakistan a déclaré qu'une amélioration importante était ainsi apportée au texte primitif.

Que ce soit sur le continent européen, ou dans une large partie de l'Amérique, ou en Asie, il y a eu, à l'égard des divergences qui existent, un vif désir de mettre en oeuvre les principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et, cela, dans les termes plus concrets qui vous sont maintenant présentés. Ce texte ne limite en aucune manière la portée de la Charte. En effet, si vous vous reportez au projet de résolution dont vous êtes saisis et que je ne veux pas analyser en détail maintenant, vous constaterez que le deuxième paragraphe du préambule rappelle que, parmi les objectifs fondamentaux de la Charte, figurent le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la coopération amicale entre Etats. Les coauteurs de ce projet de résolution - et l'Inde plus particulièrement - n'ont aucun désir de récrire la Charte, mais bien plutôt de la réaffirmer.

Si, à la lumière de la situation internationale, nous pouvions unir nos efforts pour tomber d'accord sur un texte de ce genre, nous pourrions faciliter dans une grande mesure le relâchement de la tension et réaliser un progrès substantiel vers la solution des problèmes en litige.

M. Lodge a dit ce matin que les déclarations ne suffisaient pas et que les actes étaient indispensables. Personne n'en doute. Mais les actes eux-mêmes

ne suffisent pas. Il faut encore qu'ils soient exécutés de la bonne manière. Cette manière a sa valeur. Dans la tentative que nous faisons maintenant, nous n'avons pas pour but de mettre en doute les craintes de certains pays, mais nous pensons que si l'Assemblée générale était en mesure d'adopter à l'unanimité une telle déclaration, elle rallierait l'opinion publique. Ce n'est pas que la Charte ne suffise pas, mais il faut la rappeler à tout instant.

Ainsi que je l'ai dit au début de mon intervention, je ne me propose pas d'entrer maintenant dans les détails de ce problème. Je me réserve le droit de parler ultérieurement du projet de résolution.

Notre propre expérience nous donne de bonnes raisons de penser que notre façon d'envisager le problème est la meilleure. Nos rapports avec le Commonwealth et, particulièrement, avec le Royaume-Uni sont précisément fondés sur cette manière de voir. Sur le plan économique, dans le cadre du Plan de Colombo et dans le cadre d'autres programmes, c'est le même genre de respect mutuel qui prévaut dans toutes les considérations que nous pouvons avoir à l'esprit.

Point n'est besoin de rappeler à la Commission qu'au cours des années récentes, que ce soit en Europe avec la question de Trieste, ou dans d'autres parties du monde, avec l'arrêt de la guerre en Corée et en Indochine, que ce soit dans le cadre des Nations Unies ou hors des Nations Unies, le progrès a toujours pu être réalisé exclusivement sur la base de la négociation, de la conciliation, de la recherche d'un objectif commun.

Notre premier partenaire dans cette question a été la Chine, que nous reconnaissons. Nous avons une frontière de près de 5.000 kms avec la Chine et, au cours de trois ou quatre mille années d'histoire, nous n'avons jamais été en guerre avec la Chine.

Nous sommes un pays jeune. Avant de devenir un Etat indépendant, nos relations avec les autres pays étaient commandées par des considérations de politique dont nous n'étions pas responsables. Mais, à l'heure actuelle, nos relations avec tous les pays sont fondées sur l'amitié et la compréhension mutuelle. Je dirai même, en toute modestie, que nous avons été en mesure d'influencer les autres par notre façon de considérer certains problèmes.

Il est exact que des divergences existent et que les actes sont nécessaires. Le représentant des Etats-Unis a eu raison de nous le rappeler. Mais les proclamations d'intentions ont certainement aussi une très grande valeur pour l'opinion publique mondiale.

Etant donné le désir manifesté par le Président d'activer nos travaux, ma délégation n'a pas l'intention de parler beaucoup plus longtemps. Certaines questions ont été posées. On a demandé, par exemple, pourquoi le mot "coexistence" ne paraissait pas dans notre texte. Nous n'entendons pas esquiver de telles questions. Nous voulons y répondre. Nous pensons que les relations d'amitié et de coopération - termes qui figurent dans notre projet de résolution - vont beaucoup plus loin. Il ne s'agit pas simplement de coexister, ainsi que le représentant du Pérou vient de le déclarer. Il s'agit d'aborder ce problème de façon positive. C'est précisément ce que nous recherchons dans notre texte. Je n'en dirai pas davantage. Mais, étant donné les opinions qui ont été exprimées, étant donné que le projet de résolution que nous avons présenté n'a pas suscité jusqu'à présent d'opposition, étant donné que certaines objections, cependant, se sont manifestées à l'égard de la déclaration soviétique, je voudrais indiquer que ma délégation ne saurait donner son appui à un texte qui représenterait, en quelque sorte, la mise en accusation des actes d'un pays par un autre. Nous

voulons être maître chez nous, mais nous voulons que les autres le soient chez eux. Nous sommes heureux de constater qu'un certain nombre de pays ont accepté les cinq principes que nous avons énoncés. Certaines modifications ont été apportées au troisième de ces principes; j'en ai parlé il y a un instant. Notre désir à tous est d'obtenir la mesure la plus large d'accord. J'espère que l'Union soviétique, auteur de la déclaration, ne prendra pas en mauvaise part ce que je viens de dire. Si, à l'issue de la discussion, on peut constater que le projet de résolution des trois a des chances raisonnables de réunir l'appui qui serait utile pour l'ensemble du monde, je pourrais alors proposer de donner la priorité dans le vote au texte que nous avons présenté. Il n'est pas dans les habitudes de ma délégation de demander la priorité. Nous ne pensons pas, d'ailleurs, que la priorité soit demandée par principe. Mais, en l'occurrence, nous estimons qu'il est extrêmement important pour la question dont nous nous occupons, pour la confiance du monde, de pouvoir bénéficier de ce droit de priorité.

Nous nous efforçons de trouver une nouvelle méthode d'aborder le problème. Nous ne disons pas que l'adoption de ce projet de résolution ou que la Charte des Nations Unies peuvent résoudre tous les problèmes, devenir une sorte de panacée. Certes, la Charte n'a pas réglé tous les problèmes. En fait, elle a même parfois créé certaines difficultés. Nous ne disons pas que les problèmes ne subsisteront pas. En fait, c'est en raison de l'existence de ces problèmes qu'il nous faut rechercher une nouvelle façon de les résoudre. Si les difficultés n'existaient pas, point ne serait besoin de les régler.

Je désire que l'attitude de mon gouvernement soit bien comprise. D'une part, nous demanderons la priorité pour notre projet de résolution; d'autre part, nous demanderons à la Commission de lui accorder son appui unanime.

Notre projet de résolution reflète la Charte des Nations Unies. Ce n'est pas une répétition de la Charte; ce n'est pas un texte exhaustif. Nous pensons, cependant, que dans le monde actuel, divisé comme il est en deux camps puissamment armés, le désir unanime doit être de trouver un moyen de sortir de l'impasse. Cette impasse existe en raison de la méfiance et des désillusions du passé. Le moment est bien choisi, pensons-nous, pour présenter ce texte.

Je terminerai en rappelant ce que disait hier le représentant de la Finlande : il est une chose à propos de laquelle nous ne pouvons pas être impatients, c'est la confiance. Il n'est pas possible de provoquer spontanément la confiance. Nous ne pouvons pas dire que la confiance commença demain ou après-demain. Il faut du temps pour permettre à la confiance de s'instaurer, c'est évident. Le seul moyen

de faire naître la confiance, c'est de prendre certains risques de paix. Si nous sommes prêts à prendre des risques de guerre, nous devons être tout aussi disposés à prendre des risques de paix.

Toute cette question et les propositions qui ont été faites à son sujet font l'objet d'une très vaste discussion. Des divergences existent, sans aucun doute. Mais, pour autant qu'il s'agisse de notre peuple, ces principes sont entrés dans son coeur. Et si l'Assemblée voulait souscrire à ces principes, les peuples de la terre et, plus particulièrement, les peuples jeunes, ceux qui vivent dans des pays sous-développés, y trouveraient un encouragement profond. Nous sommes fiers de ces principes. Nous vivons sur la base de ces principes. Ils ouvrent la voie à des lendemains meilleurs, et c'est la raison pour laquelle nous demandons que notre projet de résolution soit adopté à l'unanimité. Nous espérons qu'il recueillera cet appui unanime.

Le PRESIDENT : Avant de donner la parole au prochain orateur, je voudrais attirer votre attention sur le fait que vingt-quatre orateurs sont inscrits sur la liste et, compte tenu de la date de clôture de la session, à savoir demain 14 décembre, je voudrais lancer un appel pressant à mes collègues pour leur demander d'être aussi brefs que possible.

Certes, il s'agit là d'une question d'une portée générale. On peut discuter longuement à son sujet, on peut y introduire les différents aspects selon lesquels chacun l'envisage, on peut poser à son sujet des questions plus ou moins pertinentes; mais je me permets, cependant, à ce stade tardif de nos débats, de vous demander, dans toute la mesure de vos possibilités, de vous en tenir aux aspects mêmes de la question.

A ce propos, je souscris entièrement à la suggestion faite par le représentant de l'Inde, à savoir qu'il conviendrait de lier la discussion générale aux observations qui pourraient être faites sur les projets de résolution. Nous avons tout intérêt à le faire. Je vais donc demander à mes collègues de faire porter leurs remarques en même temps sur l'aspect général de la question, et sur les projets de résolution en discussion.

En dernier lieu, je voudrais proposer à la Commission que la clôture de la liste des orateurs soit fixée à 17 heures. Je demanderai donc, à ce moment-là, au Secrétaire de donner lecture de la liste des orateurs et celle-ci sera close.

M. NAJIB-ULLAH (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Je demande la permission d'intervenir sur le point à l'ordre du jour : déclaration relative à la coexistence pacifique des Etats, présentée par la délégation de l'Union soviétique, et sur la déclaration identique présentée dans un projet de résolution commun de l'Inde, de la Suède et de la Yougoslavie. Je voudrais appuyer les idées qui ont inspiré ces deux projets de résolution. J'ajoute que les principes de ces résolutions ont toujours été à la base de la politique étrangère de l'Afghanistan. Voilà pourquoi il nous est facile de fonder notre politique nationale sur la lettre et sur l'esprit de la Charte des Nations Unies, qui contient ces principes. Voilà pourquoi nous avons spontanément appuyé l'idée de la coexistence pacifique préconisée à Bandoung, idée qui a animé les travaux de

plusieurs conférences internationales postérieures auxquelles nous avons participé en commun avec des Etats voisins et amis dont les constitutions politiques et sociales sont fort variées.

Mon pays s'est inspiré de ces principes depuis quinze ans déjà et surtout depuis que nos relations diplomatiques se sont étendues, depuis que nous avons augmenté le nombre de nos ambassades, en 1919. Ainsi, nous avons pu mieux défendre la paix et la sécurité de notre pays, préserver l'intégrité de nos relations amicales avec nos voisins et amis et nous avons pu, dans une très large mesure, assurer par notre intervention la stabilité de la région de l'Asie à laquelle nous appartenons.

Cette politique a contribué également à créer une atmosphère de confiance favorable aux progrès technique et économique de l'Afghanistan, progrès dont la réalisation est notre ambition unique et constante.

Ma délégation estime que l'adoption des principes incorporés dans un projet de résolution en Commission politique, contribuerait également à améliorer les relations internationales, ce qui est l'un des objectifs principaux de l'Organisation des Nations Unies et de leur Charte.

A notre avis, il y a une certaine identité d'objectifs entre les deux projets de résolution. Il nous semble pourtant que les termes choisis par le projet des trois Puissances sont plus acceptables et nous espérons que cette Assemblée adoptera à l'unanimité ce projet tripartite.

Il est certain que si nous appuyons cette résolution, si nous l'adoptons et si nous l'appliquons, une ambiance meilleure sera créée, plus favorable à la solution des problèmes politiques importants qui sont en suspens, plus favorable au règlement des différends qui, malheureusement, subsistent encore dans le monde politique contemporain.

En recommandant l'adoption du projet de résolution commun des trois pays, je souligne que je ne sous-estime pas le moins du monde la portée et la valeur du projet de résolution soviétique. De l'avis de ma délégation, ce dernier vise au même but que le projet des trois Puissances, mais la répartition géographique très caractéristique des trois coauteurs du projet commun, de même que le choix heureux des termes du projet lui-même, semblent devoir favoriser l'unanimité.

Voilà pourquoi, de l'avis de ma délégation, cette unanimité est d'une importance capitale. Je propose, en toute modestie, cette ligne de conduite à l'Assemblée.

Nous parlons au nom de l'expérience d'un petit Etat indépendant, placé entre de grandes Puissances à systèmes sociaux différents et à perspectives de politiques étrangères divergentes.

Pour conclure, en toute sincérité, je voudrais dire combien la délégation de l'Afghanistan se réjouit des solutions conciliatrices recommandées par le représentant de l'Union soviétique et le représentant des Etats-Unis, figurant dans leurs interventions respectives d'hier et de ce matin. On peut considérer l'essence de ces deux déclarations comme d'un excellent augure pour l'avenir et comme l'expression de la volonté des deux gouvernements en cause d'éliminer les obstacles qui interdisent l'établissement de bonnes relations internationales.

Bien des différends subsistent dans le monde. La confiance fait défaut, la méfiance règne dans les relations internationales entre Etats. Ces faits, nous les connaissons, mais nous pensons également que les gouvernements sont doués d'une certaine sagesse politique. Ils sont conscients de leur devoir à l'égard de l'opinion publique et nous savons à quel point ils sont épris du bien-être de l'humanité. On peut donc espérer que la bonne volonté qui existe chez chacun de nous l'emportera et que la sagesse, cette torche brûlante de vérité, permettra de dissiper les ténèbres actuelles de l'horizon politique.

M. NASE (Albanie) : Avec l'initiative du Gouvernement de l'Union soviétique, une question d'importance vitale pour l'avenir de l'humanité est soumise à l'examen de l'Assemblée générale. La question de la coexistence pacifique entre des Etats à systèmes politique et social différents est la question la plus importante et la plus urgente qui se pose à l'heure actuelle. En effet, elle concerne les principes indispensables sur lesquels doivent être fondés les rapports entre les Etats, dans l'intérêt de la paix.

Ces Etats vont-ils s'engager dans la voie de la paix et de la sécurité et établir entre eux des relations normales et de coopération, ou vont-ils être entraînés dans une guerre dont les conséquences en destructions et en pertes, avec l'apparition des armes modernes, seraient incalculables?

Voilà le dilemme devant lequel se trouve l'humanité. De la réponse à cette question dépend, dans une énorme mesure, son avenir et son progrès. Les Nations Unies qui, conformément à la Charte, ont pour tâche principale de préserver les générations futures du fléau d'une nouvelle guerre, se doivent d'attacher la plus grande attention à cette question de façon qu'après un examen approfondi, avec une participation active de toutes les délégations, on aboutisse à l'adoption unanime d'une déclaration sur la coexistence pacifique des Etats.

Les traits caractéristiques de la situation internationale actuelle sont la course aux armements, l'existence de groupes militaires hostiles, la politique des situations de force et de guerre froide que poursuivent les Puissances occidentales, l'intervention de ces Puissances dans les affaires intérieures d'Etats souverains, les complots ourdis contre les peuples qui luttent pour leur libération ou la consolidation de leur indépendance. Tous ces faits ont pour corollaire indéniable les dangers d'une nouvelle guerre mondiale.

Une telle situation ne peut pas durer très longtemps. De deux choses l'une : ou l'on s'engagera dans la voie de la compréhension et de la détente pour aboutir à l'établissement entre les Etats, sans égard aux différences de système social, de rapports normaux de bon voisinage et de coopération, ou bien la situation internationale continuera de s'aggraver pour aboutir à une nouvelle conflagration mondiale la plus destructrice qu'ait jamais connu l'humanité. L'expérience historique confirme que la division de l'Europe en groupes militaires hostiles et la course aux armements, non seulement ne peuvent pas atténuer le danger de guerre comme le prétendent certains politiciens occidentaux, mais conduisent à celle-ci. C'est que ce nous prouvent les faits historiques des périodes qui ont précédé les deux dernières guerres mondiales. Ces faits attestent aussi que les théories tendant à faire croire que l'accroissement de la puissance militaire constituerait une garantie pour la paix, ont pour unique but de camoufler les préparatifs de guerre. Les peuples sont au plus haut point préoccupés par la présente situation internationale. Ils se rendent bien compte du danger qui les menace. Ils veulent la paix et ils ont la conviction que celle-ci peut être sauvegardée et que la guerre n'est pas inévitable. Les peuples nourrissent l'espoir que les Nations Unies n'épargneront pas leurs efforts en vue de contribuer sérieusement à la réalisation de cette noble cause : la préservation de la paix qui est leur tâche essentielle.

Les pays socialistes, en premier lieu l'Union soviétique, ont toujours défendu la cause de la paix. Ils ont constamment manifesté leur désir d'établir des relations normales et de coopération avec les autres Etats, sur la base des principes de la coexistence pacifique. Dès les premiers jours de son existence, l'Union soviétique, le premier Etat socialiste au monde, a publié le fameux décret sur la paix, connu de tout le monde, par lequel elle reconnaissait solennellement les principes de la coexistence pacifique avec les pays capitalistes. Depuis lors, ce principe léniniste a invariablement caractérisé la politique extérieure de l'Union soviétique. Il a été constamment confirmé dans les déclarations officielles et les discours des dirigeants soviétiques. Le vingtième Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique a non seulement réaffirmé ce principe mais a démontré la possibilité objective d'éviter les guerres dans les conditions actuelles internationales. Dernièrement, dans le rapport présenté au Soviet Suprême de l'Union soviétique, le 6 novembre 1957, à l'occasion du quarantième anniversaire de la révolution socialiste, le Premier Secrétaire du Parti communiste, Nikita Khrouchtchev, déclarait notamment en ce sens :

"On doit reconnaître comme un fait qu'il existe des Etats socialistes et des Etats capitalistes, qu'ils suivent leurs voies propres, que leurs régimes sont l'affaire intérieure de leurs peuples. Toutes les questions litigieuses dans les rapports entre Etats doivent être réglées par la négociation, sans guerre. Il faut vivre sans guerre, en se livrant à une compétition pacifique. Telle est la base de la coexistence pacifique."

Depuis quarante ans d'existence, l'Union soviétique a pratiqué constamment la politique de la coexistence pacifique. Les succès remportés par la politique pacifique de l'Union soviétique au cours des dernières années sont bien présents à notre esprit. On pourrait mentionner entre autres les traités de paix avec l'Autriche, que l'Union soviétique a réussi à faire signer; le rétablissement des relations diplomatiques soviéto-japonaises ainsi que d'autres actes qui sont incontestablement d'une portée considérable pour la consolidation de la paix. Il est reconnu par tout le monde que dans la question du désarmement et de l'interdiction des armes atomiques, question clef de la paix, l'Union soviétique a déployé tous ses efforts en vue de faire avancer la solution de ces problèmes.

Si, jusqu'à présent, on n'a pu aboutir à aucun accord, ce n'est pas de la faute de l'Union soviétique mais à cause de l'attitude entièrement négative des Puissances occidentales qui ne veulent pas du désarmement car elles ne renoncent pas à leur politique de position de force. C'est ce que nous prouvent notamment les travaux de la session actuelle de l'Assemblée générale sur cette question.

Une autre preuve de la politique foncièrement pacifique du Gouvernement soviétique est la proposition même qu'il vient de faire à l'Assemblée générale pour l'adoption d'une déclaration sur la coexistence pacifique des Etats. La délégation de la République populaire d'Albanie ne saurait manquer cette occasion pour exprimer à la délégation de l'Union soviétique sa reconnaissance profonde pour cette noble initiative. La République populaire d'Albanie est un Etat foncièrement pacifique. Le peuple albanais, qui consacre toutes ses énergies à la construction pacifique du pays, à l'édification du socialisme, veut vivre en paix et en amitié avec tous les peuples. Il est pleinement conscient de l'importance que revêt pour lui la défense de la paix, condition indispensable pour l'épanouissement ultérieur du pays et il s'emploie donc de toutes ses forces à donner sa contribution, si modeste soit-elle, à cette noble cause. La République populaire d'Albanie, Etat socialiste, développe avec l'Union soviétique et les autres pays socialistes des relations d'un type nouveau, caractérisées par l'amitié fraternelle indestructible et fondées sur les principes de l'égalité, du respect mutuel et de la non-ingérence, de la coopération et de l'entraide fraternelle. Grâce à l'aide de l'Union soviétique et des autres pays de démocratie populaire, le peuple albanais a remporté d'importants succès dans l'édification de l'Albanie nouvelle. Le Gouvernement albanais, fidèle à sa politique de paix, a constamment soutenu toutes les initiatives visant au rapprochement et à la compréhension entre les Etats, à la détente internationale et au maintien et à la consolidation de la paix dans le monde. Il a appuyé sans réserve tous les efforts de l'Union soviétique et des autres pays pacifiques pour la solution des problèmes internationaux en suspens, pour le règlement de la question du désarmement, pour l'interdiction des armes nucléaires et de leurs essais, pour un système de sécurité collective en Europe et en Asie ainsi que toutes les autres propositions visant à l'atténuation de la tension internationale, à l'établissement de relations fondées sur les principes de la coexistence pacifique, sans égard aux différences des systèmes sociaux.

Depuis 1951, une loi sur la défense de la paix est en vigueur dans la République populaire d'Albanie. Cette loi encourage toute action en faveur de la paix et punit la propagande de guerre et tout acte incitant à la haine entre les peuples. Nous sommes heureux de dire ici que cette loi est devenue une règle de conduite pour notre société.

M. Nase (Albanie)

Le Gouvernement albanais s'emploie activement à établir avec tous les pays des relations de bon voisinage et de coopération fondées sur les principes de l'égalité et de l'avantage réciproque, du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Sur la base de ces principes, il a établi des relations diplomatiques, économiques et culturelles avec plusieurs pays et il est prêt à entretenir de telles relations avec tous les autres pays.

Les succès remportés dans le développement économique de l'Albanie ont créé de nouvelles possibilités de développement de notre commerce extérieur dont le volume a considérablement augmenté par rapport à la période d'avant-guerre. Nous avons actuellement des relations commerciales avec 21 Etats et nous sommes disposés à en avoir avec d'autres sur la base du profit mutuel. Nous estimons que le développement des relations commerciales entre les Etats correspond aux intérêts des peuples et aide à créer un climat de compréhension mutuelle et de confiance.

Malgré cette politique pacifique du Gouvernement albanais certaines Puissances occidentales, notamment les Etats-Unis d'Amérique, ont adopté à l'égard de notre pays une attitude hostile pour la seule raison que le régime de démocratie populaire qui a été édifié par le peuple albanais n'est pas de leur goût.

Nous avons eu l'occasion dans d'autres cas, de montrer, avec faits à l'appui, que les milieux influents des Etats-Unis d'Amérique se sont efforcés, à plusieurs reprises de s'ingérer dans nos affaires intérieures, dans le but de renverser le régime populaire et de rétablir à sa place l'ancien régime des féodaux et des capitalistes. Nous ne croyons pas nécessaire d'y revenir. Mais nous ne saurions manquer de déclarer que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique poursuit toujours la même politique à l'égard de l'Albanie. Pour ne citer qu'un exemple récent dans ce sens, je me permettrai d'attirer votre attention sur la déclaration du Département d'Etat américain faite il y a quinze jours, le 27 novembre 1957, à l'occasion du quarante-cinquième anniversaire de l'indépendance de l'Albanie. Il est dit notamment dans cette déclaration, et, pour être plus exact, je la lirai en anglais :

(interprétation de l'anglais) :

"Aujourd'hui, les Etats-Unis continuent d'appuyer le droit du peuple albanais à la liberté et à l'indépendance qui assurera à nouveau à l'Albanie la place à laquelle elle a droit dans la communauté des nations."

M. Nase (Albanie)

Comment pourrions nous qualifier cette déclaration du Département d'Etat autrement qu'une ingérence ouverte dans les affaires intérieures d'un Etat souverain, Membre des Nations Unies ? N'est-ce pas là une violation flagrante des principes de la Charte et des obligations que les Etats-Unis ont assumées aux termes de celle-ci, notamment l'obligation de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats ? Est-ce là la politique pacifique des Etats-Unis d'Amérique dont nous a parlé aujourd'hui M. Lodge ? A quelle liberté et à quelle indépendance fait allusion le Département d'Etat ? Le peuple albanais a conquis, une fois pour toutes, sa liberté et son indépendance le jour où, après une lutte héroïque, qui lui coûta de lourds sacrifices, il libéra son pays des occupants fascistes italiens et allemands. Depuis lors, le peuple albanais est maître de ses destinées et consacre toutes ses énergies à l'édification de la vie nouvelle, le socialisme

Si le Gouvernement américain entend libérer l'Albanie du peuple albanais pour y réinstaller les anciennes cliques féodales et capitalistes, fidèles serviteurs de l'impérialisme, nous pouvons l'assurer qu'il n'y parviendra jamais. Le peuple albanais est fermement décidé à défendre sa liberté et son indépendance contre toutes les tentatives des impérialistes de l'en priver. Il fera échouer ces tentatives ainsi qu'il l'a fait dans le passé. Il convient de rappeler que la petite République populaire d'Albanie n'est pas seule. Elle a à ses côtés des amis puissants, comme l'Union soviétique, la grande Chine et tous les pays de démocratie populaire; elle jouit de la sympathie et de l'appui de tous les peuples progressistes.

En ce qui concerne "la communauté des nations" à laquelle il est fait allusion dans la déclaration du Département d'Etat, nous ne savons au juste ce qu'on veut dire par ces termes, car l'Albanie a bien trouvé sa place dans cette communauté et elle est même Membre des Nations Unies. Si le département d'Etat a en vue une autre communauté, sur laquelle les Etats-Unis d'Amérique pourraient dominer en maîtres, nous avons la conviction qu'un tel état de choses ne se produira jamais. D'ailleurs, la roue de l'histoire ne peut pas faire marche arrière.

Il y a lieu de déplorer que les Etats-Unis d'Amérique n'aient pas renoncé jusqu'ici à leur politique hostile, à leur politique d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire d'Albanie.

La question des régimes sociaux relève exclusivement de la compétence intérieure des Etats. Le Gouvernement albanais ne se mêle pas du régime en vigueur aux Etats-Unis. Il ne cherche pas à s'ingérer dans les affaires intérieures de ce pays et à juger de la liberté dont jouit le peuple américain. C'est là une question qui concerne ce dernier. Nous sommes donc en droit d'exiger que le Gouvernement des Etats-Unis ne se mêle pas de nos affaires intérieures. Cela est conforme aux principes de la Charte et du droit international.

Si les Etats socialistes poursuivent sans relâche, dans leurs relations avec les autres pays, une politique foncièrement pacifique, cela découle de la nature même de ces Etats. Les relations pacifiques correspondent aux intérêts vitaux des peuples des pays socialistes; elles sont une condition indispensable à l'épanouissement de ces pays pour l'édification du socialisme et du communisme.

Les pays socialistes sont engagés dans la mise en oeuvre des plans quinquennaux de développement économique, pour mettre en valeur leurs ressources naturelles, pour l'essor de l'industrie et de l'agriculture, pour l'augmentation du bien-être et l'élévation du niveau de vie de leurs peuples. Ils n'ont aucun besoin des guerres qui ne peuvent que les empêcher de réaliser ces objectifs. Dans les pays socialistes, où l'exploitation de l'homme par l'homme est exclue à jamais, il n'existe pas de classes ou de groupes d'individus qui puissent compter tirer profit d'une guerre. Malheureusement, malgré la politique pacifique de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, malgré les efforts inlassables de ces pays pour asseoir les relations internationales sur la base des principes de la coexistence pacifique, ce qui est de l'intérêt de tous les peuples, les Puissances occidentales ont suivi une autre voie.

Depuis l'apparition, en 1917, du premier Etat socialiste au monde, l'Union soviétique, et jusqu'à ce jour, lorsque le système socialiste est devenu un système mondial englobant plusieurs pays d'Europe et d'Asie, les Puissances capitalistes occidentales ont tenté, directement ou sous une forme plus ou moins camouflée, d'écraser les pays socialistes et de les rayer de la carte du monde. Or, depuis l'intervention des pays de l'Entente, en 1918, contre l'Union soviétique et jusqu'à ce jour, ces tentatives ont totalement échoué.

M. Nase (Albanie)

L'Union soviétique, le premier Etat socialiste, non seulement n'a pas disparu de la terre, mais elle est devenue, au cours de quarante années d'existence, plus puissante. La défaite écrasante que l'héroïque armée soviétique infligea aux hordes nazies est la preuve la plus éclatante de sa force invincible. Les Puissances occidentales devraient en tirer les leçons nécessaires.

Pourtant, la politique agressive impérialiste s'est poursuivie depuis la fin de la dernière guerre et jusqu'à ce jour.

Au cours de cette période, la base de la politique des Puissances occidentales a été et reste encore celle des "positions de force" et de la "guerre froide". L'agression franco-anglo-israélienne en Egypte a échoué et la tentative impérialiste de renverser le régime populaire en Hongrie a également échoué. Malgré cela les impérialistes poursuivent toujours la même politique.

Après l'échec de l'aventure militaire contre l'Egypte, les Etats-Unis d'Amérique ont avancé la fameuse "doctrine Dulles-Eisenhower" par laquelle, sous le prétexte d'un prétendu vide créé dans le Moyen-Orient, ils visent à y remplacer, sous une forme nouvelle, l'Angleterre et la France. L'une des conséquences de cette "doctrine" a été aussi le complot récemment ourdi par les Etats-Unis d'Amérique contre la Syrie avec la complicité d'Israël et de la Turquie.

Les Puissances impérialistes, effrayées par la désagrégation que subit actuellement leur système colonialiste, s'efforcent par tous les moyens, de le maintenir, et d'assurer leur domination dans les pays d'Asie et d'Afrique, fût-ce sous des formes nouvelles. Mais des faits incontestables d'une grande portée historique attestent que le système colonial est à l'agonie et que toutes les tentatives de l'impérialisme pour le perpétuer sont vouées à l'échec.

Les Etats-Unis d'Amérique, conséquents avec leur politique "des situations de force" et appuyés par les autres Puissances occidentales qui sont leurs partenaires dans le pacte agressif de l'organisation du traité de l'Atlantique Nord, continuent de mener en Europe leur politique de division de ce continent en groupes militaires hostiles et de forcer les Etats de l'Europe occidentale à adopter les plans stratégiques américains contre l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire.

La politique agressive des Puissances occidentales qui y trouve son expression dans le Traité de l'Atlantique Nord ainsi que dans d'autres pactes, a placé ces pays dans une course aux armements sans précédent, provoquant ainsi des dépenses énormes dont le fardeau pèse lourdement sur les masses laborieuses. Cette politique a conduit à la restauration du militarisme allemand et à l'équipement des forces armées de l'Allemagne occidentale avec des armes atomiques, créant ainsi une menace grave pour la paix en Europe et augmentant en même temps les obstacles à l'unification de l'Allemagne en un Etat démocratique et pacifique.

Cette politique explique clairement l'attitude négative des Etats-Unis d'Amérique et des autres Puissances occidentales dans la question du désarmement qui, sans conteste, est le problème clé pour la cause de la paix. Malgré les efforts inlassables et les nombreuses propositions constructives du Gouvernement soviétique en vue d'aboutir à un accord, fut-il partiel, les Puissances occidentales ont toujours cherché à éviter tout progrès dans le règlement de cette question. C'est que nous confirment les travaux du Sous-Comité du désarmement de cette année ainsi que les résultats des débats de la présente session de l'Assemblée générale sur la question du désarmement.

En vue de justifier la course aux armements et toutes les colossales dépenses militaires, les gouvernements des Puissances occidentales ont prétendu notamment que cette politique leur est nécessaire pour leur permettre de négocier avec l'Union soviétique à partir des "positions de force". A cet égard, ils ont profité de toutes les occasions pour justifier l'accroissement de leurs budgets de guerre. Ils n'ont pas manqué d'utiliser à ces fins jusqu'au lancement du satellite artificiel par l'Union soviétique. Or, malgré des dépenses militaires énormes, malgré la course aux armements poursuivie durant tant d'années, les Puissances occidentales n'ont pas été en mesure de dicter des conditions de négociation à l'Union soviétique, ce qui d'ailleurs n'arrivera jamais.

Les progrès réalisés en Union soviétique dans les divers domaines de l'activité humaine sont reconnus par l'opinion publique mondiale. L'hebdomadaire travailliste britannique "Tribune" écrivait le 15 novembre dernier :

"Le bond des Soviétiques dans l'espace cosmique a consterné les Américains. L'angoisse règne parmi leurs chefs qui se sentent isolés. Ils sont tous dupes d'une propagande mensongère. Le Département d'Etat et ses propagandistes avaient coutume de présenter les Russes comme des moujiks

collectivisés incapables de distinguer les laptis d'un tournevis. Cette mystification, à laquelle on se livrait délibérément ou par ignorance, avait pour objet de gagner l'opinion à la politique 'au bord de la guerre' et à la politique de représailles. Elle se retourne maintenant contre ses auteurs. Le dispositif américain d'alliances fondé sur la foi des petites nations dans la suprématie technique des Etats-Unis est en cause".

En un mot, les Puissances occidentales doivent se rendre compte que, dans les conditions actuelles, les guerres ne peuvent plus servir de moyen de règlement des problèmes internationaux.

Les milieux dirigeants de ces Puissances doivent se rendre compte que s'ils parvenaient à déclencher une guerre, ils n'y gagneraient rien et qu'au contraire, ils condamneraient leurs pays et leurs peuples à une catastrophe horrible inconnue dans l'histoire.

Il n'y a qu'un seul moyen de conjurer cette perspective sinistre de la guerre atomique qui menace le monde : c'est celui qui consiste à adopter la politique de la coexistence pacifique entre les Etats ayant des systèmes sociaux différents.

L'existence, à l'heure présente, de deux systèmes sociaux différents, le socialisme et le capitalisme, est un fait. Il est incontestable que la question du régime politique de chaque pays est l'affaire de son peuple. Imposer aux peuples par la force un régime politique déterminé est inadmissible et même impossible. La question de savoir lequel des deux systèmes, socialiste ou capitaliste, est le meilleur, doit être résolue par une compétition pacifique et non par la guerre. C'est bien à quoi répondent les principes de la coexistence pacifique, à savoir le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des Etats, la non-agression, la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, pour quelque motif d'ordre économique, politique ou idéologique que ce soit, l'égalité et le profit mutuel et la coexistence pacifique.

Ces principes sont déjà acceptés par un grand nombre de pays et constituent la base de leurs relations mutuelles. Ils sont proclamés dans l'accord conclu le 29 avril 1954 entre la République populaire de Chine et la République de l'Inde. Ces principes ont été à la base de la déclaration commune de 1955 du Président du Conseil de l'Union soviétique, Nikolaï Boulganine, et du Premier Ministre de l'Inde, Jawaharlal Nehru.

La Birmanie et l'Indonésie, ainsi que d'autres pays ont adhéré à ces principes. Les principes de la coexistence pacifique ont été adoptés sans réserve par la Conférence de Bandoung, à laquelle ont pris part vingt-neuf pays d'Asie et d'Afrique.

Dans la déclaration commune du Premier ministre et Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, Chou en-Lai, et du Premier ministre de la République de l'Inde, Jawarharlal Nehru, publiée à la Nouvelle-Delhi en juin 1954, il est dit notamment :

"Si ces principes sont mis en oeuvre, non seulement entre les divers pays mais aussi d'une façon générale dans les relations internationales, ils formeront une base solide pour la paix et la sécurité, et les craintes ainsi que les appréhensions qui existent aujourd'hui feront place à un sentiment de confiance".

La véracité de cette déclaration a été confirmée par l'expérience des pays qui fondent leurs relations réciproques sur les principes de la coexistence pacifique. La pratique a montré que la mise en oeuvre de ces principes aide au relâchement de la tension internationale et à la consolidation de la paix.

Les principes de la coexistence pacifique dérivent des normes du droit international généralement reconnues et sont conformes aux principes élémentaires de la morale reconnus et soutenus par tous les peuples du monde. N'est-il pas admis par le droit international moderne que la paix constitue le seul état normal des relations internationales et que la rupture de la paix et l'agression armée constituent les crimes les plus graves contre l'humanité?

Dans un récent discours prononcé au cours d'un banquet offert en l'honneur du nouveau Lord maire de Londres, le Premier ministre du Royaume-Uni Harold Macmillan, a dit notamment :

"Nous ne devons naturellement pas rejeter l'idée de la coexistence pacifique. De nos jours, en effet, nous ne pouvons espérer survivre que grâce à la coexistence pacifique."

Malgré certaines réserves en relation avec la politique occidentale des "situations de force" qui accompagnent cette déclaration du Premier ministre britannique, il n'en demeure pas moins que celui-ci reconnaît l'importance vitale du principe de la coexistence pacifique, ce qui témoigne de la popularité dont jouit ce principe dans l'opinion publique britannique, car malgré l'acceptation

par le Gouvernement du Royaume-Uni du stationnement en territoire britannique des unités américaines dotées de fusées, les milieux dirigeants britanniques paraissent assez sceptiques quant à la possibilité de résoudre par la force les problèmes internationaux.

Il est à souhaiter que les Puissances occidentales se rendent enfin compte que, dans la conjoncture actuelle, il n'y a d'autre issue que la coexistence pacifique, il n'y a d'autre voie que de vivre sans guerre sur notre planète. Pour y parvenir, il faut se décider à résoudre par la négociation toutes les questions litigieuses?

Dans son rapport devant le Soviet suprême de l'Union soviétique dont j'ai parlé plus haut, Nikita Khrouchtchev, proposant une conférence internationale des pays socialistes et capitalistes, a dit notamment :

"Nous souhaiterions, quant à nous, qu'une rencontre à un échelon élevé, réunît les représentants des pays capitalistes et ceux des pays socialistes afin que, tenant compte des réalités et s'inspirant d'une volonté de compréhension mutuelle, on s'entendît pour bannir la guerre en tant que moyen de résoudre les problèmes internationaux, pour mettre fin à la guerre froide et à la course aux armements, pour fonder des rapports entre Etats sur la coexistence, pour régler les questions litigieuses non par la guerre mais par la négociation, par une compétition pacifique en vue de développer l'économie et la culture, pour mieux satisfaire les besoins et les désirs de l'homme."

La proposition d'une rencontre à l'échelon le plus élevé a été accueillie très favorablement par tous les peuples pacifiques qui, n'oubliant pas le rôle bienfaisant de la Conférence de Genève, espèrent à juste titre qu'une telle conférence constituerait un pas très important vers l'entente entre les Etats. Les peuples attendent des Puissances occidentales qu'elles répondent favorablement à cette initiative.

L'un des buts des Nations Unies est, aux termes mêmes de la Charte, de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde".

Nous sommes convaincus que si tous les Etats Membres de notre Organisation adoptaient les principes de la coexistence pacifique dans leur politique extérieure, ils répondraient au mieux à cette obligation que leur impose la Charte, ce qui créerait la possibilité de résoudre par la négociation nombre de problèmes internationaux qui font à l'heure actuelle l'objet de discordes, et des perspectives de coopération féconde entre les Etats seraient ouvertes.

L'adoption par l'Assemblée générale du projet de déclaration proposé par la délégation de l'Union soviétique servirait cette noble cause.

La délégation de la République populaire d'Albanie appuie fermement le projet de déclaration proposé par la délégation de l'Union soviétique et votera en sa faveur.

Le PRESIDENT : Selon la décision prise par la Commission, la liste des orateurs dans le débat général - débat qui porte en même temps sur l'examen des projets de résolution déposés - a été close à 17 heures. Le Secrétaire de la Commission va en donner lecture.

Le SECRETARE (interprétation de l'anglais) : A 17 heures, les pays suivants s'étaient fait inscrire : France, Egypte, Roumanie, Syrie, Cambodge, Australie, Tchécoslovaquie, Royaume-Uni, Chili, Espagne, Philippines, Brésil, RSS d'Ukraine, Colombie, Israël, RSS de Biélorussie, Irak, Iran, Hongrie, Népal, Ceylan, Laos, Indonésie, Salvador, Grèce, Ethiopie, Japon, Etats-Unis, Union soviétique.

M. GEORGES-PICOT (France) : Puisque j'ai la parole, je voudrais en profiter pour user très brièvement, Monsieur le Président, si vous n'y voyez pas d'objection, du droit de réponse.

Une allusion a été faite, au cours de ce débat, à la question d'Algérie, comme si cette question constituait un obstacle à la coexistence pacifique. Je suis bien d'accord qu'en effet, il n'y aura pas de coexistence pacifique tant que certains Etats auront la prétention de détourner les Nations Unies de leur objet, de les utiliser comme un centre d'agitation et de propagande pour attaquer les constitutions et les frontières d'autres Etats - frontières consacrées par des actes internationaux - et tant que ces Etats continueront à intervenir dans les affaires et la politique intérieures de ces autres Etats.

Le point de l'ordre du jour dont nous abordons maintenant la discussion est le résultat d'une initiative de la délégation soviétique. Cette initiative, que beaucoup d'entre nous ont dû considérer avec une certaine surprise, s'inscrit pourtant dans une constante de la politique soviétique. Depuis plus de trente ans, en effet, le mot d'ordre de la coexistence pacifique est l'un des thèmes favoris de la propagande de Moscou. S'il suffisait, pour convaincre, de se répéter et si l'on devait mesurer le degré de vérité d'une formule à la fréquence et à l'insistance avec lesquelles elle est énoncée, nul aujourd'hui ne pourrait mettre en doute la sincérité de l'attachement du Gouvernement soviétique au noble idéal dont il a voulu se faire le porte-parole.

La sagesse la plus élémentaire commande toutefois de ne pas oublier les faits et ceux-ci, nous semble-t-il, sont particulièrement éloquents. Aucun observateur impartial ne pourra nier la contradiction qui existe, entre autres exemples, entre l'intervention soviétique en Hongrie et la proclamation, par l'Union soviétique, du principe de non-ingérence, - entre le recours répété aux menaces et la poursuite de la propagande en faveur de la coexistence pacifique.

Cette contradiction continue d'apparaître dans la présentation du projet de résolution qui a été déposé, le 20 septembre, par la délégation soviétique.

Car, s'agissant de principes qui doivent revêtir un caractère d'universalité, nous étions fondés à nous attendre à ce que l'aide-mémoire explicatif fût rédigé en termes pacifiques et conciliants. Nous sommes au regret de constater qu'il n'en a rien été. L'Union soviétique a saisi cette occasion pour partir, une nouvelle fois, en guerre contre les Puissances occidentales qu'elle persiste à charger de tous les crimes contre la paix; elle leur oppose, en revanche, sa propre conception de ce qu'elle appelle la coexistence pacifique, destinée, selon elle, à améliorer l'ensemble de la situation internationale et à assurer parallèlement la sécurité du monde. C'est pourquoi la délégation française a cru devoir se livrer à un bref retour en arrière, afin de déterminer, à la lumière soit de précédents, soit de déclarations officielles, ce que représente exactement le principe soviétique de la coexistence pacifique.

Depuis quelque temps, on parle volontiers à Moscou d'un retour au léninisme. Le Gouvernement soviétique se réclame actuellement du principe léniniste de la soi-disant coexistence pacifique. Malheureusement, à notre meilleure connaissance, Lénine n'a pas évoqué la coexistence pacifique, si ce n'est pour déclarer :

"Nous ne vivons pas seulement dans le cadre d'un Etat, mais dans le cadre d'un groupe d'Etats et l'existence de l'Union soviétique, côte-à-côte avec les Etats impérialistes, pour une longue période, est impensable. L'un ou les autres doivent finalement triompher. Mais, auparavant, une série de terribles collisions entre l'Union soviétique et les Etats bourgeois est inévitable."

Dès les débuts du communisme soviétique, la doctrine de la prétendue coexistence est donc implicitement posée. En réalité, c'est au maréchal Staline que revient l'honneur d'avoir défini, pour la première fois, la coexistence pacifique. Ce fut, en effet, à l'occasion du treizième Congrès du parti bolchévique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques que Staline déclara :

"Entre le monde capitaliste, rongé par de nombreuses contradictions internes qui le vouent à l'impuissance et, d'autre part, le monde du socialisme qui se développe et se renforce de plus en plus, il s'est établi cet équilibre provisoire des forces qui a mis fin à la guerre contre nous et qui a inauguré une période de coexistence pacifique de l'Etat soviétique et des Etats capitalistes."

Depuis lors, malgré une politique constante d'annexion et de conquêtes, poursuivie au mépris de la volonté des peuples, malgré l'annexion des trois Etats baltes, d'une fraction de la Roumanie, de Sakhaline, malgré le coup d'Etat de Prague de 1948, le blocus de Berlin et la guerre de Corée - pour ne parler que de ces événements - le maréchal Staline n'a jamais cessé d'exhalter l'idée de la coexistence pacifique, à laquelle, comme nous venons de le voir, sa politique de conquêtes conférait un sens particulier.

Depuis lors, ses successeurs ont entrepris de vastes campagnes de propagande sur le même thème; on voudrait espérer qu'ils en ont changé radicalement l'esprit. Mais, là encore, les faits démontrent qu'il serait bien imprudent de s'abandonner à l'optimisme.

M. Georges-Picot (France)

Jamais en effet, sinon sur quelques points particuliers, les initiatives les plus agressives prises par Staline dans le domaine de la politique étrangère n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'une condamnation officielle.

D'autres événements récents, que nous avons tous présents à l'esprit, donnent à penser bien au contraire que la conception soviétique de la coexistence n'a pas changé de sens et qu'elle continue, dans la meilleure hypothèse, à être entachée d'une singulière limitation.

Il est possible que les dirigeants soviétiques entendent aujourd'hui reconnaître un état de fait, par exemple l'absence de guerre entre l'Union soviétique d'une part et les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France de l'autre, depuis plus de trente ans. Si tel était le cas, la proclamation de la coexistence se limiterait à la simple constatation d'une situation qui s'explique parfaitement par le seul équilibre des forces, et notamment par la volonté de dépense des Puissances occidentales.

La délégation française, toutefois, ne veut pas mettre systématiquement en doute les intentions du Gouvernement soviétique et elle aime à croire que ce dernier souhaite sincèrement la prolongation de cet état d'équilibre. Au demeurant, les conséquences d'un nouveau conflit seraient si désastreuses pour l'humanité entière qu'il est impossible d'imaginer que les dirigeants soviétiques n'en soient pas entièrement conscients.

On souhaiterait néanmoins que l'Union soviétique renonce expressément à la théorie de Staline que rappelait récemment, le 26 avril 1955, la revue "Jeune communiste", dans laquelle on peut lire le passage suivant :

"Nous ne sommes pas contre toutes les guerres, - je répète : toutes les guerres. Nous sommes contre une guerre impérialiste, parce que c'est une guerre contre-révolutionnaire, mais nous sommes pour une guerre libératrice, anti-impérialiste, révolutionnaire, en dépit du fait qu'une telle guerre, comme on le sait, n'est pas sans comporter d'effrayantes tueries, mais au contraire en regorge."

Nous souhaiterions également que l'Union soviétique ne se contentât pas de vouloir écarter le risque direct d'un conflit mondial, mais qu'elle condamne explicitement les guerres locales et limitées et qu'elle répudie en particulier l'agression commise en 1950 par la Corée du Nord à un moment où l'Union soviétique n'hésitait pas à apporter tout son appui à l'agresseur tout en se faisant le champion de la coexistence pacifique.

M. Georges-Picot (France)

La formule signifie-t-elle que les dirigeants soviétiques sont fermement décidés à rechercher désormais les voies de la conciliation entre des mondes distincts et qu'ils sont prêts à admettre que des Puissances de conceptions différentes puissent subsister valablement aux côtés du bloc soviétique?

Nous sommes malheureusement contraints de constater que cet esprit de tolérance continue à demeurer étranger aux dirigeants communistes. Ces derniers ont répété à diverses reprises et proclamé à nouveau, lors de la commémoration du quarantième anniversaire de la Révolution d'octobre, que la coexistence pacifique des deux systèmes n'est qu'une étape intermédiaire qui prendra fin par la dictature du prolétariat, c'est-à-dire par la disparition du monde libre.

On pourrait enfin espérer que l'Union soviétique, tout en restant fidèle à sa doctrine suivant laquelle la disparition du monde libre est inévitable, admettrait qu'il est possible d'attendre cette échéance dans la paix, en plaçant la rivalité avec les pays non communistes sur le plan d'une concurrence loyale. Là encore, il n'en est rien. La lutte reste totale, et c'est le Premier Secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique qui nous en avertit lui-même dans son rapport au Vingtième Congrès. Je cite un passage de ce rapport :

"Du fait que nous sommes pour la coexistence pacifique et l'émulation économique avec le capitalisme, on ne saurait nullement conclure au relâchement de la lutte contre l'idéologie bourgeoise et contre la survivance du capitalisme dans la conscience des hommes".

Il est bien connu que, dans la lutte acharnée que mènent les partis communistes contre les gouvernements démocratiques considérés comme des ennemis de classe, tous les moyens de combat sont considérés comme légitimes. L'intimidation ou la séduction sont employées tour à tour pour affaiblir et diviser les adversaires, sans aucun souci des principes que l'on affiche par ailleurs pour les besoins de la propagande. Faut-il rappeler ici qu'au moment même où elle proclamait les principes de non-agression, de non-intervention dans les affaires intérieures, du respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats, l'Union soviétique est intervenue de la manière qu'on connaît pour réprimer par la force un mouvement tendant à la libération et à l'indépendance d'un Etat voisin? N'y a-t-il pas motif de s'inquiéter, quand on nous dit que cette intervention de l'armée rouge a été justifiée par le droit que s'arrogé l'Union soviétique de sauvegarder envers et contre tout les conquêtes du communisme?

Au principe de non-intervention proclamé à des fins de propagande se substitue, toutes les fois que l'Union soviétique estime ses intérêts en cause, une doctrine politique d'intervention. L'agression cesse alors d'être appelée par son nom et il ne s'agit plus que du maintien de la légalité socialiste. N'y a-t-il pas là un précédent que l'on pourrait craindre de voir répéter ailleurs? Croit-on que, sur de telles bases, le système de sécurité européenne proposé par l'Union soviétique pourrait jouer librement et avec des garanties suffisantes pour chacun des participants? Comment concevoir notamment l'établissement d'un pacte de non-agression, alors que la notion d'agression n'a pas le même sens dans l'Union des Républiques socialistes soviétiques que dans les pays occidentaux?

Vis-à-vis des Etats qui se trouvent en dehors du camp socialiste, les principes du respect de la souveraineté et de l'indépendance, ainsi que celui de la non-intervention, ne paraissent pas mieux appliqués. Une pression constante est en effet exercée à l'encontre de nombreux Etats, et plus spécialement de ceux qui n'ont pas les moyens militaires suffisants pour riposter éventuellement à une attaque de l'Union soviétique.

Il paraît bien évident qu'en employant la menace, les dirigeants soviétiques espèrent obliger ces Etats à modifier leur politique étrangère. De telles manoeuvres d'intimidation ont été notamment entreprises à l'égard de la plupart des Etats européens au printemps de 1957. Des menaces encore plus violentes et directes ont été exercées tout récemment à l'égard de la Turquie. On peut à bon droit se demander si ces méthodes de pression, appuyées sur les plus récentes découvertes scientifiques, sont réellement conciliables avec les exigences d'une coexistence pacifique.

Nous avons entendu hier un important discours prononcé par le Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. La délégation française a écouté cette intervention avec toute l'attention qu'elle mérite et, sans vouloir diminuer en quoi que ce soit la valeur des intentions qu'elle exprime, nous avons été forcés de constater que les propositions soviétiques ne comportaient pas d'éléments véritablement nouveaux. Nous avons néanmoins pris acte, avec satisfaction, des déclarations de M. Kouznetsov, et plus spécialement de celles qui concernent le développement des relations économiques, commerciales et culturelles entre l'Union soviétique et différents pays de l'Europe.

A la lumière de ces déclarations, la délégation française veut espérer que le Gouvernement soviétique prendra lui-même les mesures nécessaires pour que ces échanges - je pense plus spécialement aux échanges culturels - puissent désormais se développer dans le climat de liberté et de confiance qui leur est indispensable et qui leur a jusqu'ici singulièrement fait défaut.

M. Georges-Picot
(France)

En ce qui concerne les propositions de caractère politique, notamment celles relatives au désarmement, les longues discussions qui ont eu lieu ici même, au cours de ces dernières semaines, ont montré qu'en dépit d'importantes concessions consenties par les Puissances occidentales, les difficultés étaient loin d'être aplanies. Elles ne pourraient l'être, semble-t-il, que si une évolution de l'attitude soviétique permettait une reprise des discussions qui doivent avoir lieu normalement dans le cadre de la Commission et du Sous-comité du désarmement.

La délégation française a étudié avec soin le projet de résolution déposé par la délégation soviétique et annexé au document A/3673 du 20 septembre. A priori, il ne nous paraît pas absolument nécessaire de réaffirmer certains principes qui ne sont autres que ceux de la Charte et sur lesquels, par définition, nous sommes tous d'accord puisque les Etats Membres, en tant que tels, se sont solennellement engagés à en accepter les obligations.

Toutefois, nous ne voyons pas d'objection à ce que ces principes soient repris dans le cadre d'une résolution qui n'aurait de valeur, nous a-t-il semblé, que dans la mesure où elle serait susceptible d'être adoptée à l'unanimité.

Tel ne paraît pas devoir être le cas du texte proposé par la délégation soviétique. Sans même évoquer à nouveau certains événements récents, les considérations développées dans le mémoire explicatif joint à ce document lui confèrent, comme nous l'avons déjà remarqué, un aspect de propagande auquel nous ne pouvons souscrire. Nous souhaitons, au contraire, voir remplacer la lutte idéologique, politique et économique, avec le caractère implacable qu'on s'obstine à lui donner, par une idée plus haute et plus juste de la coopération internationale, fondée non pas sur le fanatisme mais sur la tolérance.

C'est, croyons-nous, dans cet esprit de conciliation et de coopération internationale, fondé sur un respect véritable des systèmes politiques et économiques des différents Etats, qu'a été rédigée la proposition de la délégation de l'Inde, à laquelle se sont associées les délégations de la Suède et de la Yougoslavie. Pour les raisons données au cours de cette intervention, la délégation française soutiendra de son vote cette proposition des trois Puissances.

M. FAWZI (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Au moment de la signature de la Charte et de la création des Nations Unies, les pondérables de la paix et de la guerre ne pouvaient être imaginés comme approchant, en promesses ou en terreur, les possibilités, pour le bien ou pour le mal, qui s'offrent aujourd'hui à la race humaine. Le changement qui s'est produit est complètement disproportionné à la période de douze ans et demi qui s'est écoulée depuis. Si la Charte invitait à préserver le monde du fléau de la guerre, nous avons encore infiniment plus de raisons maintenant de renoncer à la guerre, de réprimer toute velléité belliqueuse susceptible de se manifester ici ou là.

Les savants pourront nous dire combien il est devenu aisé, pour peu que l'occasion leur en soit donnée, de faire de ce monde un lieu d'abondance dont nous ayons le droit d'être fiers et où il soit agréable de vivre. Ils pourront aussi bien nous dire combien il est devenu diaboliquement aisé de faire de cette planète une scène de carnage, de provoquer une destruction telle qu'aucun de nous ne survivrait pour dire cette odyssee ou ressentir sa honte. Les hommes de science ont le devoir de dire clairement à tous les membres de la famille humaine les faits de cette situation, sans rien en retrancher, dans leur stricte horreur ou leur glorieuse beauté, selon que nous irons à la guerre ou à la paix. La race humaine doit être amenée à comprendre, les yeux bien ouverts, que le choix n'est pas entre la guerre et la coexistence pacifique, mais entre la guerre et la non-existence. Telle doit être la tâche des délégations ici présentes, des gouvernements, du Secrétariat, de la presse, de la radio, de tous les moyens de connaissance dont dispose le monde. Il convient d'édifier, en faveur de la paix et contre la guerre, un bloc solide d'opinion publique mondiale. Cette tâche a été partiellement accomplie. Ce n'est pas assez. Il importe de redoubler d'efforts.

Je me permettrais de mentionner quelques-unes de nos préoccupations, à l'intérieur et à l'entour des Nations Unies, qui se rapportent à la question dont nous discutons maintenant. Une oeuvre appréciable a été accomplie par les Nations Unies dans les domaines économique et social. Une large mesure d'assistance technique a été prêtée par cette Organisation à de nombreux pays. Encore qu'insuffisantes, ces réalisations sont tout à fait dignes d'éloges. Il faut espérer, par ailleurs, qu'il sera remédié à la déformation qui s'est

glissée parfois dans la conception et la pratique de l'assistance économique, dont on a été tenté de faire un moyen de domination. Il faut espérer que cette assistance, dans tous ses aspects, sera exempte de tels mobiles, qu'on ne visera aucun objectif qui ne soit dans la ligne de la Charte, dans un respect complet et honnête de l'indépendance des pays bénéficiaires.

Une déviation analogue de l'esprit de la Charte a été constatée à propos des livraisons d'armes et de leur contrôle, à laquelle il importe également de remédier. La fourniture d'armes doit strictement aider les pays bénéficiaires à se protéger d'une agression, et non servir à dominer ces pays ou, à travers eux, à dominer certains autres pays.

Pour ce qui est du contrôle des armements ou de ce qu'on est plus généralement convenu d'appeler le désarmement, les événements ont suivi un cours contraire à la Charte. D'aucuns ont pu dire que les rapports faisant état de progrès contenaient en réalité l'aveu d'une régression. Les résultats négatifs qui ont été la seule caractéristique de ces prétendues négociations ne sauraient être suffisamment déplorés. Nombre de ceux qui ont suivi les discussions sur le désarmement ont eu le sentiment que les délégations qui y prenaient part se bornaient à siéger ensemble et à converser, sans réellement négocier. Le monde est fondé à espérer une approche plus imaginative, plus audacieuse et plus dynamique du contrôle des armements, des résultats positifs qui fassent reculer le spectre de la guerre et décroître la charge des armements, qui fassent cesser les expériences d'armes thermonucléaires, en ne jouant pas plus longtemps avec la santé, la vie et le sentiment de sécurité des habitants de cette planète.

En même temps, il convient d'examiner à nouveau s'il ne faut pas placer la sécurité collective, beaucoup plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici, sur la large base, virtuellement à l'échelle mondiale, envisagée par la Charte, comme structure principale du maintien de la paix, en s'en remettant beaucoup moins aux arrangements subsidiaires qui ont entravé plutôt que favorisé les éléments de la paix.

Le débat actuel sur la coexistence pacifique peut nous rappeler qu'il ne suffit pas de ne pas avoir de guerre chaude, mais qu'il peut exister des situations que l'on ne saurait considérer comme pacifiques, et qu'un pays peut être dominé par un autre pays, ou voir intervenir un autre pays dans ses affaires intérieures, d'une manière ou d'une autre, et sous des prétextes divers.

Il ne suffit pas non plus que la paix du monde soit, comme certains l'ont dit, inévitable, impérative. Il n'est pas suffisant d'empêcher que la guerre froide ne devienne une guerre chaude, alors qu'il existe toute une série de conflits, dans le monde, et que des pressions s'exercent sur un grand nombre de pays, à un point tel que certains Etats se trouvent aux prises avec toutes sortes de difficultés et sont l'objet d'accusations innombrables pour avoir eu le seul tort de ne pas vouloir appartenir à un groupe de pays contre un autre groupe de pays, c'est-à-dire d'avoir voulu rester dans l'esprit des Nations Unies, amis de tous, prêts à échanger avec tous les bénéfices de la coopération mutuelle et loyale.

Les dommages qui ont été causés par cette tendance sont immenses, et il faudra des efforts considérables pour les réparer et pour que nous puissions regarder de l'avant, vers un avenir où règnera une atmosphère de confiance plus grande et où des Etats souverains et égaux entretiendront entre eux des relations fondées sur le respect mutuel. Ce n'est qu'alors que leur attitude sera conforme aux exigences de la Charte des Nations Unies, aux résolutions adoptées pendant la Conférence de Bandoung, et aux impératifs d'une politique sage et inspirée.

Avant de conclure, je voudrais présenter un argument encore, qui concerne notre débat actuel. La coexistence pacifique n'est pas, comme certains le comprennent ou feignent de le comprendre, l'affaire des grandes Puissances seulement. Ce n'est pas non plus l'exclusivité des pays qui ne peuvent prétendre au titre de grande Puissance. En réalité, c'est un principe qui intéresse simultanément les grandes Puissances et les pays moins puissants. Il est certain que les menaces qui pèsent sur la paix mondiale proviennent surtout des difficultés sérieuses que connaissent les relations entre certaines grandes Puissances et des pays moins puissants. Tous ces pays et tous les peuples du monde doivent partager le blâme pour ce qui va mal sur cette terre, comme ils doivent partager les louanges pour ce qui est digne d'éloges. Tous les Etats, tous les peuples portent leurs responsabilités, en leur qualité de signataires de la Charte, et ils doivent s'attacher à créer dans le monde des relations telles qu'elles permettent de faire régner la bonne foi, la coopération et l'amitié qui seules parviendront de combler le grand vide dont souffre aujourd'hui notre monde.

M. Fawzi (Egypte)

Le projet de résolution présenté par la délégation de l'Inde au nom de celles de la Suède et de la Yougoslavie et le projet de résolution proposé par la délégation de l'Union soviétique au sujet de la coexistence pacifique des Etats plaident la cause d'un redoublement d'efforts en vue de mieux asseoir la paix internationale et d'établir de meilleures relations, des relations plus conformes à la Charte des Nations Unies, entre tous les Etats. Ma délégation votera en faveur du projet de résolution commun des trois Puissances, et nous espérons que ce texte recevra l'appui unanime de l'Assemblée générale.

M. BRUCAN (Roumanie) (interprétation de l'anglais): La délégation de la Roumanie espérait que ce débat se concentrerait avant tout sur les aspects pacifiques du problème de la coexistence. J'estime qu'il serait plus profitable de mettre en relief les résultats positifs déjà obtenus dans le domaine de l'amélioration des relations entre Etats dont la politique étrangère s'inspire des cinq principes de la coexistence pacifique.

J'ai été encore plus convaincu de la justesse de cette thèse lorsque j'ai entendu, hier soir, les interventions très éloquentes des représentants de la Finlande et de la Birmanie qui nous ont parlé de leurs relations avec deux Etats socialistes : l'Union soviétique et la République populaire chinoise. Après tout, il vaut mieux écouter la voix de ceux qui pratiquent la coexistence pacifique plutôt que de ceux qui veulent l'ignorer.

La coexistence pacifique, que cela plaise ou non à certains, est aujourd'hui devenue une réalité. Les principes de la coexistence déterminent les relations entre un grand nombre de pays qui représentent près de la moitié de la population du monde. Les résultats obtenus déjà dans ce sens, et grâce à l'application de ces principes, ont été à l'avantage de tous les intéressés. Par conséquent, il faut relever tout d'abord, au cours du débat actuel, que les principes de la coexistence pacifique ont cessé d'appartenir au domaine des abstractions et qu'ils ne sont plus uniquement théoriques. La coexistence pacifique est une réalité contemporaine, profondément enracinée dans la vie quotidienne d'une bonne moitié de l'humanité.

Nous ne pouvons, cependant, ignorer que la coexistence pacifique est mise en danger par le fait que ces principes ne sont toujours pas respectés et mis en oeuvre par certains pays qui refusent d'en faire la base de leur politique étrangère et de leur activité internationale. C'est pourquoi le débat qui se déroule actuellement sur ce sujet au sein des Nations Unies est de la plus grande importance, puisqu'il a lieu à une heure où les plus graves menaces planent sur les relations internationales.

Pourquoi les Nations Unies doivent-elles encore discuter de la coexistence pacifique? Pourquoi certains s'opposent-ils encore à ce principe? A notre avis, cela est dû surtout à une évaluation insuffisante des réalités d'un monde changeant, à une inertie de la pensée politique, à une attitude qui consiste à envisager les développements nouveaux sous l'angle de conceptions périmées.

En fait, il ne faut pas oublier qu'un tiers de la population du globe vit actuellement dans des Etats qui ont adopté le système du socialisme. En outre, en Asie et en Afrique, de nouveaux pays sont nés, dont le rôle se fait de plus en plus marquant dans les affaires internationales. Il n'est pas possible de faire face à cette évolution politique et sociale en s'en tenant à des conceptions dépassées. Ceux qui portant les responsabilités de la vie politique ne peuvent continuer de croire qu'en niant les réalités nouvelles, ils renforcent leur position.

La pensée nouvelle doit s'étendre aussi, semble-t-il, au domaine de la technologie militaire. L'humanité fait face, à l'heure actuelle, à une révolution de la technique militaire.

Notre planète est devenue trop petite pour l'ère nucléaire. Il y a déjà suffisamment de stocks d'armes de destruction massive dont la capacité est telle que la vie et la civilisation humaines peuvent disparaître.

Dans de telles conditions, à quoi sert la continuation de la course aux armements ? Pourquoi se lancer dans une nouvelle politique d'accumulation de stocks d'armes terribles ou de découverte de nouveaux engins horribles puisque la ligne critique a déjà été franchie ?

La seule réaction intelligente à ce phénomène nouveau est une conception réaliste du problème contemporain. Il y a des différences et des contradictions entre les systèmes politiques et sociaux; il y a des divergences de vues sur les problèmes principaux, entre les Etats. Mais toutes ces divergences et contradictions peuvent et doivent être réglées, non pas par la force des armes, mais par la négociation pacifique.

Y a-t-il des raisons de penser que cette conception triomphera ? La délégation roumaine estime que, aujourd'hui plus que jamais, apparaissent des symptômes favorables. L'humanité, dans son ensemble, est hostile à la guerre, au recours à la violence et à la force pour régler les différends internationaux. La conviction et la force des Etats épris de paix sont renforcées. En outre, l'évolution de la technique et des moyens de destruction est arrivée à un tel point que toute personne douée de raison se rend compte qu'il n'y a pas d'autre choix quant à la façon d'agir dans l'avenir.

Lewis Mumford écrivait, le 11 novembre dernier :

"En ce qui concerne la survie biologique de l'humanité, les véritables intérêts des peuples russe et américain correspondent à ceux de l'humanité tout entière. Plus encore, les intérêts de l'humanité ont la priorité sur tous les intérêts nationaux, sur toutes les idéologies, sur tous les objectifs limités. C'est dans la connaissance rapide de la vérité inéluctable que réside la seule issue possible de la tombe que nous nous sommes creusée."

Il s'agit donc là d'un problème inévitable et principal. Par comparaison, tous les autres problèmes ont une importance secondaire.

Le programme pacifique global esquissé dans la lettre du Premier Ministre Boulganine, le 10 novembre, rappelle ce problème principal et les questions qu'il pose. Ce programme constitue une base de négociation pacifique qui peut et doit être fructueuse pour le règlement des contradictions et des divergences internationales. Cette ligne de conduite a été préconisée par les Etats socialistes et, en premier lieu, par l'Union soviétique. Elle a également été recommandée par la Conférence de Bandoung.

Il appartient, maintenant, aux Puissances de l'OTAN de les suivre dans cette voie. C'est devenu une question de bon sens de comprendre que, quelles que soient les tentatives de consolider le bloc militaire de l'OTAN, quels que soient les efforts militaires et stratégiques des pays qui en font partie pour harmoniser leurs connaissances techniques et fonder leurs possibilités, quels que soient les sacrifices consentis pour trouver une formule tendant à remplacer le beurre par les canons, le problème principal qui se pose aux Puissances de l'OTAN est insoluble.

La planète est devenue trop petite pour les armes nouvelles. La division de la population du monde en blocs militaires est dénuée de sens. Le seul moyen de survivre est de coexister pacifiquement en dépit de nos divergences.

C. Wright Mills, professeur à l'Université de Columbia, écrivait :

"En ce qui concerne la survie du monde, il n'y a plus qu'un seul moyen de l'assurer. Ce moyen, c'est la coexistence. La paix ne peut être établie que dans la coexistence et le moyen d'assurer cette paix n'est autre que la négociation."

Il est vrai que, pour ceux qui ont pour habitude de chercher des appuis dans des blocs militaires et de supputer à chaque instant la quantité et la qualité des armements possédés par un ennemi présumé, l'idée de la coexistence pacifique ne peut découler que d'une révolution dans leur mentalité.

En fait, les principes de la coexistence pacifique découlent directement de la Charte des Nations Unies et ceux qui s'y opposent montrent ouvertement à quel point ils se sont éloignés de la lettre et de l'esprit de la Charte.

La Charte a été rédigée en partant de l'idée que les Etats qui constituent notre monde contemporain pouvaient et devaient coexister dans la paix en dépit de leurs régimes politiques et sociaux différents. Le respect mutuel de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de chaque Etat, la non-agression, la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays, l'égalité et le profit mutuel ainsi que la coexistence pacifique sont des principes auxquels tous les Etats Membres des Nations Unies doivent nécessairement souscrire. Mais les adversaires de la coexistence pacifique repoussent cette idée et accusent les défenseurs desdits principes de se livrer à des manoeuvres de propagande.

Apparemment, la diffusion de telles idées et de tels principes est devenue un élément troublant pour les adversaires de la coexistence. Mais à qui cette diffusion pourrait-elle être préjudiciable ? Qui pourrait souffrir d'un plaidoyer en faveur de la non-agression ? Qui pourrait être victime du respect de l'intégrité et de la souveraineté des Etats, de la non-intervention dans leurs affaires intérieures ? Au contraire, on peut affirmer que la propagande en faveur de ces idées est insuffisante, alors qu'est trop intense celle qui s'emploie à justifier l'agression, l'atteinte à la souveraineté des Etats et l'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats.

La délégation de la Roumanie aurait beaucoup à dire à cet égard. Je pourrais citer de nombreux exemples d'une propagande visant à susciter une agression contre mon pays et une ingérence dans nos affaires intérieures. Mais ce n'est pas le moment de telles récriminations. Ce qui importe actuellement, c'est de montrer où réside l'intérêt commun des Etats, quel que soit leur système politique ou social; c'est de montrer les principes qu'il faut suivre et les moyens qu'il faut appliquer pour établir des relations amicales sur le plan international. Telle est la base du présent débat. Je m'abstiendrai donc de participer à la polémique internationale à laquelle se plaisent certains esprits passionnés et échauffés par l'anti-communisme.

Notre pays est en faveur de la coexistence pacifique, du remplacement de la course aux armements par une concurrence économique et pacifique entre les Etats ayant des régimes politiques et économiques différents. Pour certains, le seul domaine où la concurrence peut jouer, c'est l'accumulation des engins de destruction massive. Mais les partisans de cette théorie, qui veulent ignorer une concurrence économique sensée, doivent reconnaître que leur époque est révolue. Ne serait-il pas plus indiqué d'avoir une concurrence entre l'Ouest et l'Est dans les domaines de la production des matières premières et des produits fabriqués, dans l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sur le plan scientifique, industriel et artistique, pour la construction de logements, d'hôpitaux, de théâtres et d'écoles ? La Roumanie est en faveur de cette concurrence logique, du développement des relations commerciales, des échanges commerciaux et culturels, des contacts personnels entre les chefs d'Etat, des visites de délégations de savants, d'ingénieurs et d'artistes.

Il est encourageant de constater qu'en dépit des difficultés objectives et subjectives qui subsistent, les relations et les contacts entre l'Est et l'Ouest s'intensifient constamment. Un nombre de plus en plus grand d'organisations et de personnalités de l'Ouest se prépare à la coexistence. A cet égard, il convient de citer les paroles d'un industriel américain, Cyrus Eaton, organisateur de la réunion de savants atomistes soviétiques et occidentaux de Pugwash, qui a déclaré ce qui suit à propos des relations russo-américaines :

"Plus nous aurons de contacts entre les deux nations, plus rapidement nous nous rendrons compte que nous sommes tous des êtres humains, avec des faiblesses et des limites, et que, pour le meilleur ou pour le pire, nous ferions mieux de convenir de ne pas nous détruire mutuellement. Ou bien nous vivrons ensemble, ou bien nous périrons ensemble. Je voudrais voir des échanges constants entre les savants, les éducateurs, les artistes et les citoyens des deux pays."

La coexistence pacifique est pratiquement possible. Chaque Etat, grand ou petit, peut apporter sa propre contribution au triomphe de ce principe dans les relations internationales.

La Roumanie est un défenseur actif de la coexistence pacifique. Le Gouvernement roumain a engagé des négociations diplomatiques pour le règlement des problèmes en suspens avec la Grèce, la Suède, la Suisse et les Etats-Unis, et il a élargi ses relations diplomatiques avec de nombreux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. La Roumanie agit constamment afin d'étendre la coopération avec les autres Etats, quels que soient leurs systèmes politiques et sociaux.

En septembre dernier, la Roumanie a proposé à tous les Etats balkaniques la convocation d'une conférence pour examiner les questions intéressant le renforcement de la paix dans les Balkans. Le Gouvernement roumain a proposé aux Gouvernements turc, grec, bulgare, yougoslave et albanais la conclusion d'un accord collectif des Etats balkaniques, fondé sur la pleine égalité de droits de ses membres, le respect mutuel de la souveraineté et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Dans le domaine commercial, la Roumanie a conclu des accords intergouvernementaux avec trente-deux pays et elle a étendu ses échanges commerciaux avec soixante-huit pays. Cette année, un échange de visites a eu lieu avec des délégations parlementaires de la France, de la Birmanie, de l'Indonésie et d'autres pays. Deux congrès internationaux de médecins et d'ingénieurs ont eu lieu à

Bucarest, tandis que des délégués roumains dans les domaines de la culture, de l'art et de la mécanique ont participé à des congrès et des conférences dans divers pays d'Europe, d'Asie, d'Amérique latine et aux Etats-Unis.

Cette brève énumération n'épuise ni les possibilités ni notre désir de développer des relations fructueuses et d'un intérêt mutuel avec d'autres pays, quels que soient leurs régimes économique et politique.

Nous espérons sincèrement que l'adoption du projet de résolution concernant la coexistence pacifique des Etats, qui a été proposé par l'Union soviétique, exercera une influence favorable sur l'ensemble de l'atmosphère internationale et contribuera à diminuer la tension internationale,

La délégation de la Roumanie accorde son appui chaleureux à ce document remarquable.

La séance est levée à 18 h. 15.